

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
du lundi 5 février 2018  
à 19 h**

**ORDRE DU JOUR**

**10 – Sujets d'ouverture**

**10.01** Ouverture

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Ouverture de la séance.

**10.02** Ordre du jour

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 5 février 2018.

**10.03** Procès-verbal

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Adoption des procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement tenues respectivement les 18 décembre 2017 et 15 janvier 2018.

**10.04** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions et requêtes du public.

**10.05** Questions

CA *Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe*

Période de questions des membres du conseil.

## 20 – Affaires contractuelles

### 20.01 Immeuble - Expropriation

CA Bureau de la directrice d'arrondissement - 1174962008

Acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de création d'un parc local, d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 2 160 892 du cadastre du Québec, tel que montré au plan M-68 Saint-Laurent, situé au sud de la rue Milton à l'intersection de la rue Clark, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal.

District(s) : Jeanne-Mance

### 20.02 Appel d'offres public

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1177007005

Octroi d'un contrat à Constructions CivilTek inc. pour la fourniture, la livraison, l'installation et l'entretien de bacs de plantation avec terreau de culture et végétaux sur la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 83 616,72 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-16644 (9 soumissionnaires).

District(s) : Jeanne-Mance

### 20.03 Obligations contractuelles

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1176008009

Autorisation d'une dépense additionnelle de 3 418,10 \$, taxes incluses, à la firme Groupe ABS inc. pour des analyses supplémentaires des sols et des matières résiduelles, dans le cadre du projet de réhabilitation du Champ des Possibles (Addenda).

### 20.04 Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187705003

Octroi d'une contribution financière au montant de 190 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme La Relance des Loisirs Tout 9 inc., à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ».

**20.05** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1177860001

Octroi d'une contribution financière aux organismes 100Lux (8 100 \$), ARTICULE (7 500 \$), Comptoir public (7 000 \$), La Fille Du Laitier (7 400 \$), Festival international de projection illusionniste de Montréal (5 500 \$), Lilith & Cie (5 700 \$), OBORO GOBORO (4 500 \$), ODACE ÉVÉNEMENTS (12 000 \$), Théâtre de la botte trouée (4 050 \$) et l'artiste Catherine Planet (1 000 \$) pour un montant totalisant 62 750 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du « Programme de soutien aux actions culturelles 2018 », et approbation des projets de convention à cet effet.

**20.06** Subvention - Contribution financière

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1187860001

Octroi d'une contribution financière au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Art Neuf inc., à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance ».

**20.07** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1187705004

Octroi d'une contribution financière au montant de 58 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme « Bain libre ».

**20.08** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1187705001

Octroi d'une contribution financière au montant de 33 200 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme le centre Père Sablon, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, dans le cadre du projet « Gymnastique Élite ».

**20.09** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1176008011

Octroi d'une contribution financière maximale de 20 000 \$, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles, pour la période du 6 février au 31 décembre 2018.

**20.10** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1187705002

Octroi d'une contribution financière au montant de 18 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme le Centre Le Beau Voyage, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, pour l'animation et la surveillance du JM Court.

**20.11** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1177860002

Octroi d'une contribution financière de 11 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts dans le cadre de l'appel de projets "Programmation d'activités culturelles - avenue Duluth", et approbation du projet de convention à cet effet.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**20.12** Subvention - Soutien financier avec convention

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social -  
1177860003

Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (SPDTQ-EspaceTrad) pour son projet "Les Veillées du Plateau estivales", dans le cadre de l'appel de projets « Programmation d'activités culturelles - rue Prince-Arthur », et approbation du projet de convention à cet effet.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**20.13** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945001

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End, pour la distribution de 150 paniers de Noël, le service de 350 repas de Noël et la distribution de cadeaux en soins spéciaux afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End qui a eu lieu pendant la période des fêtes.

*District(s) :* Mile-End

**20.14** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945003

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Communauté des catholiques portugais, pour l'organisation d'une fête de Noël qui a été offerte gratuitement aux familles démunies lors de la période des fêtes.

**20.15** Subvention - Contribution financière

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183945002

Octroi d'une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka, pour la distribution de paniers de Noël offerts aux résidents dans le besoin pendant la période des fêtes.

### **30 – Administration et finances**

**30.01** Recours judiciaires et règlement de litiges

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1182728001

Acceptation de la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Groupe Communications Verrecchia inc. et Andréa Lee, concernant l'occupation permanente pour l'immeuble situé aux 4666-4674, rue Resther.

*District(s) :* Mile-End

**30.02** Administration - Ratification / Décisions déléguées

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe - 1183842001

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre et du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2017.

### **40 – Réglementation**

**40.01** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176768021

Ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est, à l'intersection de l'avenue Henri-Julien.

*District(s) :* Jeanne-Mance

**40.02** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1176790002

Ordonnance interdisant le virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Denis, aux approches nord et sud de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est.

**40.03** Ordonnance - Circulation / Stationnement

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1171059001

Ordonnance relative au retrait d'un espace au poste d'attente pour les taxis sur la rue Saint-Dominique, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Marmette.

*District(s)* : Mile-End

**40.04** Règlement - Adoption du second projet

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1175924004

Adoption du second projet du *Règlement (01-277-81) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770.*

*District(s)* : Mile-End

**40.05** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1184440001

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*, pour le projet de construction d'un nouvel édicule pour le métro Mont-Royal, accessible universellement, à l'allure architecturale contemporaine, muni d'une toiture végétale, et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gérald-Godin.

*District(s)* : Jeanne-Mance

**40.06** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1182957001

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*, pour le projet de construction d'un immeuble de trois étages avec commerce au rez-de-chaussée, 4 logements, mezzanine et terrasse au toit, situé au 2150, rue Rachel Est.

*District(s)* : DeLorimier

**40.07** Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186205001

Approbation des plans conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18), pour le projet de construction d'un bâtiment de 2 étages avec mezzanine, comprenant un logement, situé au 4706, rue Saint-André.

## 50 – Ressources humaines

**50.01** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186092005

Nomination en vue d'une permanence de madame Marie-Claude Parent à titre d'agent du cadre bâti (poste 71722), à la Division des permis et inspections, et ce, à compter du 10 février 2018.

**50.02** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186092006

Nomination en vue d'une permanence de monsieur Jonathan Malboeuf à titre d'inspecteur du cadre bâti (poste 64482), à la Division des permis et inspections, et ce, à compter du 10 février 2018.

**50.03** Nomination

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186092008

Nomination en vue d'une permanence de madame Isabelle Boucher-Pelletier à titre de régisseuse (poste 73818), à la Division des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 10 février 2018.

**50.04** Nomination

CA Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1186092002

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Carlos Chery, à titre de préposé à l'entretien - sports et loisirs, à la Division des sports, des loisirs et du développement social, et ce, à compter du 10 février 2018.

**50.05** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186092004

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Stéphane Gagnon, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**50.06** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186092003

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Simon Pelletier, à titre de préposé aux travaux et à la propreté à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**50.07** Nomination

CA Direction du développement du territoire et des travaux publics - 1186092007

Titularisation d'un employé col bleu, monsieur Jacques Pointejour, à titre de préposé aux travaux généraux à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

## 61 – Dépôt

**61.01** Dépôt

CM Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social - 1187009001

Dépôt du bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides.

**61.02** Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ avec le même cocontractant pour l'année 2017, lorsque la dépense totale pour l'ensemble de ces contrats dépasse 25 000 \$.

**61.03** Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt des certificats de la procédure d'enregistrement des règlements d'emprunt 2017-18 et 2017-19.

**61.04** Dépôt

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 décembre 2017.

## 70 – Autres sujets

**70.01** Levée de la séance

CA Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe

Levée de la séance.

---

**Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 40**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 1**  
**Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0**

**Dossier # : 1174962008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de création d'un parc local, d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 2 160 892 du cadastre du Québec, tel que montré au plan M-68 Saint-Laurent, situé au sud de la rue Milton à l'intersection de la rue Clark, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. N/Réf. : 31H12-005-0469-07

Il est recommandé :

1. de décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen du terrain connu et désigné comme étant le lot 2 160 892 du cadastre du Québec, situé à l'intersection sud de la rue Milton, à l'ouest de la rue Clark, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal à des fins de parc local;
2. de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toutes procédures requises à cette fin;
3. d'autoriser une dépense de 3 300 000 \$, plus les taxes applicables, pour cette acquisition conditionnellement à ce que le C.E. autorise la dépense;
4. d'autoriser un virement (montant net) de 500 000 \$ des surplus de gestion affectés de l'Arrondissement;
5. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
6. d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et chef de Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant, le cas échéant.
7. d'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir :
  - le maire d'arrondissement, ou en son absence, le maire suppléant;
  - le secrétaire d'arrondissement ou en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-26 09:52

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1174962008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Décréter l'acquisition par voie d'expropriation ou par tout autre moyen, aux fins de création d'un parc local, d'un terrain connu et désigné comme étant le lot 2 160 892 du cadastre du Québec, tel que montré au plan M-68 Saint-Laurent, situé au sud de la rue Milton à l'intersection de la rue Clark, dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal. N/Réf. : 31H12-005-0469-07

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le lot 2 160 862 (l'« Immeuble »), situé à l'angle sud-ouest des rues Milton et Clark et communément appelé le « Jardin Notman », est intimement lié à la Maison William-Notman (51, rue Sherbrooke Ouest), l'une des plus anciennes maisons bourgeoises de la rue Sherbrooke, et à l'ancien hospice St. Margaret. Le site représente l'un des derniers reliquats témoignant des anciens jardins des grandes villas de la rue Sherbrooke, construites au XIX siècle. Presque entièrement boisé, seul un petit garage surmonté d'un logement (bâtiment désaffecté), sis au 60, rue Milton, occupe aujourd'hui le lot.

Malgré l'intérêt que présente ce site, il ne jouit d'aucune protection pleine et entière et ne bénéficie que de son positionnement dans l'aire de protection des deux immeubles patrimoniaux adjacents classés, soit la Maison William-Notman et le Monastère du Bon-Pasteur. Il appert essentiel de préserver cet espace, un des rares jardins historiques de son genre dans les quartiers centraux de Montréal.

La Ville ne peut protéger le terrain à des fins de parc par ses mécanismes réglementaires, car il s'agit d'un terrain privé. La seule possibilité de préserver cet espace vert est son acquisition en vue de le zoner parc ou espace naturel. L'arrondissement du Plateau Mont-Royal (l'« Arrondissement ») a mandaté le Service de la gestion et de la planification immobilière (le « SGPI ») afin d'acquérir ce terrain pour des fins de parc local. Ce secteur de l'Arrondissement est peu garni en terme d'espaces verts. En vertu de l'article 570 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut s'approprier tout immeuble ou partie d'immeuble ou servitude dont il a besoin pour toutes fins municipales, y compris pour l'aménagement d'un parc.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ne s'applique pas

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire décisionnel vise à obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de l'Immeuble de gré à gré ou par expropriation.

Ce terrain est connu comme le lot 2 160 892 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté sud de la rue Milton, à l'intersection de la rue Clark du côté ouest. Il a une superficie de 1 004,5 m<sup>2</sup>, tel qu'identifié au plan M-68 Saint-Laurent préparé par Gabriel Bélec Dupuis, arpenteur géomètre, sous sa minute 341.

## **JUSTIFICATION**

La valeur exceptionnelle du Jardin Notman, autant sur les plans historique, paysager, social et environnemental ainsi que la forte mobilisation des citoyens du district Jeanne-Mance en faveur de la préservation de ce terrain dans son état naturel, constituent des arguments importants pour justifier son acquisition à des fins de parc et ainsi, officialiser sa vocation publique et ultérieurement, assurer sa mise en valeur.

Le SGPI recommande l'acquisition de l'Immeuble pour les motifs suivants :

- L'acquisition de ce terrain permettra la conservation de la valeur environnementale, paysagère, historique et sociale du site.
- La construction d'un projet résidentiel occasionnerait une perte de la plupart des éléments caractéristiques aux valeurs paysagères de ce site.
- L'impossibilité de négocier de gré à gré avec les propriétaires un prix dans les limites acceptables pour la Ville.

Pour ces motifs, il y aurait lieu d'obtenir l'aval des autorités municipales afin de décréter l'acquisition de l'Immeuble de gré à gré ou par expropriation.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Selon le SGPI, le coût potentiel d'expropriation est estimé à 3 300 000 \$, plus les taxes applicables. L'estimation sommaire et préliminaire de ce coût inclut, le cas échéant, les coûts d'achat, les frais de caractérisation des sols, des dommages potentiels, intérêts, frais d'experts et autres, mais exclut les montants associés à la restauration des sols, si approprié. Ce coût n'équivaut pas à la valeur marchande de l'Immeuble, ni à la valeur au propriétaire, ni à une fourchette maximale de la valeur pour une acquisition de gré à gré, ni à l'indemnité d'expropriation. Il ne peut donc être utilisé à une fin autre que budgétaire. La valeur foncière de ce site pour l'année 2017 est de 1 673 400 \$, soit 1 666 \$ le mètre carré (154,75 \$ le pi<sup>2</sup>) pour le terrain plus un montant de 186 000 \$ pour le bâtiment désaffecté. Le tout pour un total de 1 859 400 \$.

La présente dépense est assumée par le SGPI pour un montant de 2 964 588 \$ et la contribution de l'Arrondissement est de 500 000 \$ au comptant à même ses surplus affectés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Ne s'applique pas

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La construction d'un projet résidentiel occasionnerait une perte de la plupart des éléments caractéristiques portant les valeurs patrimoniales de ce site. L'approbation de ce dossier par les autorités compétentes permettra l'acquisition de l'Immeuble afin d'aménager un parc.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Une stratégie de communication sera mise en place pour annoncer l'acquisition du terrain

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Pierre-Luc STÉBEN)

Validation juridique avec commentaire :

Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Laura PALAVICINI)

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Luc LÉVESQUE, Service des infrastructures\_voirie et transports  
Stéphane CLOUTIER, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Stéphane CLOUTIER, 20 décembre 2017

Luc LÉVESQUE, 20 décembre 2017

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Ginette HÉBERT  
Conseillère en immobilier

### ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ  
Chef de section

Le : 2017-12-20

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
SERVICE**

Francine FORTIN  
Directrice des transactions immobilières et de la  
sécurité

Marie-Claude LAVOIE  
Directrice de service SGPI

**Approuvé le :** 2018-01-25

**Approuvé le :** 2018-01-26

**Dossier # : 1177007005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Constructions CivilTek inc. pour la fourniture, la livraison, l'installation et l'entretien de bacs de plantation avec terreau de culture et végétaux sur la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 83 616,72 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-16644 (9 soumissionnaires)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande la proposition suivante:

OCTROYER UN CONTRAT À CONSTRUCTIONS CIVILTEK INC. POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON, L'INSTALLATION ET L'ENTRETIEN DE BACS DE PLANTATION AVEC TERREAU DE CULTURE ET VÉGÉTAUX SUR LA RUE PRINCE-ARTHUR EST, POUR UNE SOMME MAXIMALE DE 83 616,72 \$, TAXES INCLUSES, CONFORMÉMENT À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 18-16644 (9 SOUMISSIONNAIRES)

- ATTENDU QUE les bacs de plantation sont requis pour délimiter les différents cafés-terrasses exploités au centre de la rue piétonne Prince-Arthur Est;
- ATTENDU QUE les bacs de plantation ont été conçus pour compléter et s'harmoniser avec le nouvel aménagement de la rue piétonne;
- ATTENDU QUE la période d'exploitation des cafés-terrasses pour l'année 2018 débute le 15 avril.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser une dépense maximale de 83 616,72 \$, taxes incluses, pour la fourniture, la livraison, l'installation et l'entretien de bacs de plantation avec terreau de culture et végétaux sur la rue Prince-Arthur Est

D'accorder à l'entreprise Constructions CivilTek inc., le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit 83 616,72 \$, taxes incluses;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au sommaires décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-25 17:16

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177007005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'un contrat à Constructions CivilTek inc. pour la fourniture, la livraison, l'installation et l'entretien de bacs de plantation avec terreau de culture et végétaux sur la rue Prince-Arthur Est, pour une somme maximale de 83 616,72 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 18-16644 (9 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'Arrondissement a procédé, dans le cadre du 375e anniversaire de la Ville de Montréal, au réaménagement de la rue piétonne Prince-Arthur Est, entre le boulevard Saint-Laurent et l'avenue Laval. L'intervention a eu pour but de redynamiser la rue commerciale. Depuis le réaménagement, l'exploitation des cafés-terrasses par les restaurateurs s'effectue au centre de la rue. Ainsi, dans le but de délimiter les différents exploitants, l'Arrondissement souhaite aménager des bacs de plantation permanents aux limites des différents cafés-terrasses pour en permettre la délimitation. Au cours de l'été 2017, des bacs temporaires avaient été aménagés. Fort de cette expérience, l'Arrondissement a procédé, avec l'aide du designer Xavier Laurin, à la conception d'un bac de plantation spécifique pour la rue Prince-Arthur Est et conçu pour s'harmoniser avec le nouvel aménagement. À présent, l'Arrondissement souhaite procéder à l'acquisition, l'installation et l'entretien de bacs de plantation permanents pour la rue Prince-Arthur Est.

À cet effet, l'Arrondissement a procédé au lancement d'un appel d'offres public en date du 3 janvier 2018. Un délai de 20 jours a été laissé aux soumissionnaires pour préparer et déposer leur soumission avant l'ouverture desdites soumissions le 22 janvier 2018. Deux addenda ont été transmis, soit un le 17 janvier 2018 et un second le 19 janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

N/A

**DESCRIPTION**

L'Arrondissement souhaite acquérir 62 bacs de plantation permanents en bois (IPE) avec armature en acier inoxydable et auto irriguant. En plus des bacs, il est souhaité d'acquérir la quantité nécessaire de terreau de culture pour emplir les bacs ainsi que les végétaux (Surfinia et Pennisetum white lancer). Les bacs, conçus expressément pour compléter le nouvel aménagement de la rue Prince-Arthur Est, seront livrés au plus tard le 13 avril 2018 et disposés de manière à délimiter les différents cafés-terrasses occupant le centre de la rue piétonne. Les bacs seront emplis de terreau de culture et les végétaux y seront plantés.

Il est souhaité, en plus de la fourniture, d'acquérir un service d'entretien des bacs et des végétaux pour la période estivale de 2018 (4 visites). L'entretien des végétaux consiste au remplacement, lorsque requis, des plants de Surfinia et de Pennisetum white lancer (plantes mortes) et à l'ajout de terreau de culture, lorsque requis, suite au tassement du terreau ou au reversement des bacs. L'entretien des bacs consiste, en plus de la garantie de 6 mois exigée, à l'enlèvement des graffitis et à la remise en état de la surface visée lorsque requis.

Préalablement à la production de l'ensemble des bacs, un échantillon sera soumis à l'Arrondissement pour approbation.

## JUSTIFICATION

Le cahier des charges a eu 13 preneurs. De ces preneurs de cahier des charges, 9 ont déposé une soumission, soit 69 % des preneurs.

Il y a eu 9 soumissions déclarées conformes.

Soumissions conformes	Coût unitaire	Prix soumis (sans taxe)	Prix total (avec taxes)
Constructions CivilTek inc.	1 173 \$	72 726 \$	83 616,72 \$
Aménagement Côté Jardin inc.	1 343,61 \$	83 303,82 \$	95 778,57 \$
Les entreprises Berthier inc.	1 400 \$	86 800 \$	99 798,30 \$
Multifleur Plus enr.	1 550 \$	96 100 \$	110 490,98 \$
Tessier Récréo-Parc inc.	1 635 \$	101 370 \$	116 550,16 \$
Pépinière Jardin 2000 inc.	1 7000 \$	105 400 \$	121 183,65 \$
Installation Jeux-Tec inc.	1 714 \$	106 268 \$	122 181,63 \$
2633-2312 Québec inc. (Arthier)	1 740 \$	107 880 \$	124 035,03 \$
Les paysagements Lumi-Vert inc.	2 170 \$	134 540 \$	154 687,37 \$
Dernière estimation réalisée (15/12/2017)	1 372 \$	85 064 \$	97 802,34 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)		114 258,05 \$	
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		36,64 %	
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		71 070,65 \$	
Écart entre la haute haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		84,99 %	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		- 14 185,62 \$	
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		- 14,5 %	
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		12 161,85 \$	
		14,54 %	

Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) (((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100
--

Il est à noter que trois soumissionnaires, soit Les paysagements Lumi-Vert inc., Constructions CivilTek inc. et Installation Jeux-Tec inc., ont effectué des erreurs lors du calcul des taxes au bordereau de prix soumis. Le tableau ci-dessus présente le prix total avec taxes corrigé.

Le plus bas soumissionnaire est Constructions CivilTek inc.

L'adjudicataire recommandé par la Direction du développement du territoire et des travaux publics est donc Constructions CivilTek inc.

Le contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'attestation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n'est donc pas requise dans le cadre de ce contrat. Après vérification, l'entreprise Constructions CivilTek inc., n'est pas inscrite au Registre des entreprises non admissibles (RENA), n'est pas rendue non conforme en vertu de la Politique de gestion contractuelle de la Ville et n'est pas inscrite à la liste des firmes à rendement insatisfaisant.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Le coût total maximal de ce contrat, soit 83 616,72 \$, sera entièrement financé par le PTI 2017-2019 selon les informations que l'on trouve dans l'intervention de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal quant à la certification des fonds.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Conformément à notre politique d'approvisionnement responsable, le projet répond aux critères environnementaux puisqu'une portion du produit (bacs de culture) est constituée de matières recyclées (pneus).

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'aménagement des bacs de plantation est prévu pour le 13 avril 2018 au plus tard. Si l'octroi du contrat est reporté, le délai de production des bacs rendra difficile, voir impossible, l'aménagement de ceux-ci pour le début de la période d'exploitation des cafés-terrasses le 15 avril.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La présente décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

5 février 2018: Octroi du contrat

13 avril 2018 (au plus tard): Livraison et aménagement des bacs de plantation/plantation des végétaux

Entre le 15 mai et le 15 septembre: Entretien des végétaux et des bacs de plantation

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction (Myriem LAKLALECH)

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 25 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Alexandre PLANTE  
Conseiller en planification

### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2018-01-24

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics



**Dossier # : 1176008009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 19 439,17 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols et des matières résiduelles dans le cadre du projet de réhabilitation du Champ des Possibles, conformément à l'entente-cadre 1188594 (Appel d'offres 16-14761)

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'autoriser une dépense additionnelle au montant de 3 418.10 \$, taxes incluses, à la firme Groupe ABS inc. pour des analyses supplémentaires des sols et de matières résiduelles dans le cadre du projet de réhabilitation du Champ des possibles
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-25 16:59

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1176008009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 19 439,17 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols et des matières résiduelles dans le cadre du projet de réhabilitation du Champ des Possibles, conformément à l'entente-cadre 1188594 (Appel d'offres 16-14761)

**CONTENU****CONTEXTE**

Approuver une dépense additionnelle de 3 418,10 \$, taxes incluses, pour couvrir les frais d'analyses supplémentaires des sols et de matières résiduelles dans le cadre du projet de réhabilitation du Champ des possibles. Ces analyses sont nécessaires afin de réaliser l'intégralité des travaux de caractérisation environnementale complémentaire du site.

La somme de 3 418,10 \$, taxes incluses, s'ajoute au montant de base de 19 439,17 \$, taxes incluses, accordé par l'arrondissement en juin 2017.

Les détails de l'estimation des coûts sont présentés en pièce jointe à l'addenda.

**VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176008009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de services professionnels de 19 439,17 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols et des matières résiduelles dans le cadre du projet de réhabilitation du Champ des Possibles, conformément à l'entente-cadre 1188594 (Appel d'offres 16-14761)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé dans le secteur du Mile End de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Champ des Possibles est une ancienne gare de triage démantelée qui, avec le temps, est devenue un espace vert riche en biodiversité. Le Champ est aussi un passage piéton et cycliste important et une oasis verte pour les résidents du quartier.

Depuis 2013, l'arrondissement a établi une entente de cogestion avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles dans le but de promouvoir la biodiversité, la qualité de vie et la diffusion artistique au sein du site. Cette entente permet la planification de la décontamination, de l'aménagement et d'interventions positives sur le site, tout en assurant le respect de la vision de l'arrondissement et des citoyens engagés dans la préservation naturelle du site. La mission de l'organisme est de conserver le Champ des Possibles en un espace public et en faire une réserve de biodiversité urbaine en promouvant et encourageant l'éducation populaire en matière de sciences naturelles.

Aussi, la modification du Plan d'urbanisme, en 2013, a permis l'attribution du statut d'espace naturel au Champ des possibles. Étant donné les activités antérieures (soutien au transport ferroviaire) et qu'un changement d'utilisation est prévu, le terrain est assujéti aux exigences de la section IV.2.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE). Afin de se conformer à ces exigences, un plan de réhabilitation a été présenté en version préliminaire au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). Suite à leur analyse, le MDDELCC exige une caractérisation complémentaire du site avant d'approuver ou non le plan de réhabilitation proposé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 25 0490  - 7 décembre 2015 - Octroi d'un contrat de 20 379,32 \$ à l'entreprise Enutech inc. pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation pour le Champ des Possibles;  
CM13 0355 - 23 avril 2013 - Adoption des modifications au Plan d'urbanisme afin d'attribuer le statut de parc et espace vert au Champ des possibles.

## **DESCRIPTION**

Une entente-cadre de services professionnels a été mise en place par le Service de l'environnement de la Ville de Montréal afin de permettre l'octroi de ce type de contrats. L'arrondissement désire octroyer un contrat de services professionnels pour des travaux de caractérisation environnementale complémentaire des sols et des matières résiduelles, en utilisant l'entente-cadre 1188594 (Appel d'offres 16-14761) entérinée par le conseil d'agglomération de Montréal (CG16 0710), à la firme Groupe ABS inc.

## **JUSTIFICATION**

L'approbation du plan de réhabilitation du Champ des Possibles par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est conditionnelle à la réalisation des travaux de caractérisation environnementale complémentaire des sols et des matières résiduelles.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les crédits nécessaires pour la réalisation des travaux sont disponibles au fonds des parcs et terrains de jeux. Le montant total du contrat est de 19 439,17 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le site du Champ des Possibles fait partie intégrante de l'écosystème de la friche des abords des voies ferrées. La réhabilitation et le développement du site s'inscrivent dans un esprit de développement durable, en favorisant une réserve de biodiversité urbaine et en promouvant et en encourageant l'éducation populaire en matière de sciences naturelles et d'environnement.

Aussi, l'accès à cet espace vert offre une meilleure qualité de vie autant aux citoyens de l'arrondissement qu'aux visiteurs. Le projet du Champ des Possibles, par la participation et la concertation citoyenne, s'inscrit directement au sein d'une collectivité au cœur du développement durable. De plus, la protection de la biodiversité de cet espace vert permet, par le fait même, une protection accrue de l'environnement.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'approbation du plan de réhabilitation, par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est nécessaire à la réhabilitation et à l'aménagement du Champ des Possibles. L'entreprise de ces démarches, dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement du gouvernement du Québec, assure l'accès au site en toute quiétude pour les citoyens. Cette étape est essentielle et obligatoire et si elle n'est pas mise de l'avant, elle pourrait, à court et moyen termes, nous obliger à suspendre les activités et à clôturer l'espace afin d'interdire l'accès aux citoyens.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

L'ensemble des projets de l'organisme Les Amis du Champ des Possibles fait partie d'un plan de communication établi en collaboration entre l'organisme et l'arrondissement, dans le cadre de la cogestion du Champ des Possibles.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

À la suite de l'approbation du présent dossier, le mandat sera confié à la firme selon les termes de l'entente-cadre. La firme aura alors six semaines pour exécuter le mandat et remettre son rapport.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc GOSSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

Le : 2017-05-26



**Dossier # : 1187705003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 190 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme La Relance des Loisirs Tout 9 inc. à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » , « Accueil et surveillance » et « Camp de jour »

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière au montant de 190 000 \$ à l'organisme La Relance des Loisirs Tout 9 inc. à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » , « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ».
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:45

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187705003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 190 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme La Relance des Loisirs Tout 9 inc. à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » , « Accueil et surveillance » et « Camp de jour »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 octobre 2016, une convention couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 a été signée avec l'organisme La Relance des Loisirs Tout 9 inc. dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour ». Une contribution financière au montant de 190 000 \$ a été versée à l'organisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière au montant de 190 000 \$, pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 250339 - 3 octobre 2016 - Approbation du projet de convention avec La Relance des Loisirs Tout 9 inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs », « Accueil et surveillance » et « Camp de jour », et octroi à cette fin d'une contribution financière de 190 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

CA13 250276 - 2 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec La Relance des loisirs tout 9 inc., pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour les Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 142 699 \$ à même le budget de fonctionnement - Programmes « Activités de loisirs » et « Club de vacances ».

CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265

615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif ».

## **DESCRIPTION**

Par la présente convention, l'organisme souscrit à trois programmes :  
**« Activités de loisirs » : 100 000 \$**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient les organismes communautaires de loisirs qui offrent à la population une programmation variée d'activités adaptées à tous les goûts et à tous les âges. La contribution financière permettra à l'organisme La Relance des loisirs tout 9 inc. d'offrir des activités de loisirs pendant 32 semaines, au centre St-Denis, aux écoles Lambert-Closse et Laurier. Ces activités incitent à la détente et favorisent la santé physique et mentale. Les résidants ont accès à des activités récréatives, culturelles, socio-éducatives, scientifiques, physiques et de plein air.

**« Accueil et surveillance » : 32 000 \$**

Soucieux d'offrir un service de qualité, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal soutient des organismes à but non lucratif pour assurer l'accueil des citoyens et des organismes, la surveillance et la gestion de l'occupation d'une installation de loisir appartenant à la Ville.

**« Camp de jour » : 58 000 \$**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal s'associe à des organismes sans but lucratif pour permettre aux jeunes du quartier de vivre des expériences de vacances enrichissantes. Jeux, baignades, sorties, pique-niques, sports collectifs, activités culturelles, loisirs scientifiques, ateliers et événements spéciaux font alors partie de la réalité quotidienne des participants. Les activités favorisent l'apprentissage et le développement personnel et elles sont encadrées de façon sécuritaire.

Les camps de jour, au centre Saint-Denis et à l'école Lambert-Closse, offrent des activités de loisirs du lundi au vendredi de 9 h à 16 h, et ce, pendant 8 semaines.

Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière à l'organisme au montant de 190 000 \$, pour soutenir l'offre de service en arrondissement pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention en cours.

## **JUSTIFICATION**

L'organisme la Relance Des Loisirs Tout 9 inc. est impliqué dans le secteur depuis 26 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs. Sa programmation est diversifiée, de qualité et avec une tarification abordable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière totale prévue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, s'élève à 190 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année

d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'organisme la Relance Des Loisirs Tout 9 inc. exerce principalement ses activités dans le secteur du Mile End mais son offre de service est accessible à l'ensemble des citoyens de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. La Relance des Loisirs Tout 9 inc. est un organisme dynamique qui répond aux besoins du milieu en matière de loisirs, tout en étant une ressource indispensable au bien-être de la collectivité.

Considérant que l'organisme est tributaire du financement de l'arrondissement, l'absence de contribution financière et immobilière l'obligerait à mettre fin à la programmation de loisirs dans le secteur du Mile End et mettrait en péril la réalisation de la mission de la DCSLPDS à l'intérieur d'une installation de la Ville de Montréal.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Validation et approbation du rapport final pour l'année 2017

- Application et suivi des conventions
- Réalisation et évaluation des programmes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 janvier 2018

Michel BRUNET, 16 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-01-16

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1177860001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes 100Lux (8 100 \$), ARTICULE (7 500 \$), Comptoir public (7 000 \$), La Fille Du Laitier (7 400 \$), Festival international de projection illusionniste de Montréal (5 500 \$), Lilith & Cie (5 700 \$), OBORO GOBORO (4 500 \$), ODACE ÉVÉNEMENTS (12 000 \$), Théâtre de la botte trouée (4 050 \$) et l'artiste Catherine Planet (1 000 \$) pour un montant totalisant 62 750 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018 et approuver les projets de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière aux organismes 100LUX (8 100 \$), Article (7 500 \$), Comptoir public (7 000 \$), La fille du laitier (7 400 \$), Le Festival International de projection illusionniste de Montréal (5 500 \$), Lilith & Cie (5 700 \$), Oboro Goboro (4 500 \$), Odace Événement (12 000 \$), Théâtre de la botte trouée (4 050 \$) et l'artiste Catherine Planet (1 000\$) pour un montant totalisant 62 750 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018;
2. D'approuver les projets de convention aux organismes ci-haut désignés dont une copie des conventions est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière ci-joint.

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177860001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière aux organismes 100Lux (8 100 \$), ARTICULE (7 500 \$), Comptoir public (7 000 \$), La Fille Du Laitier (7 400 \$), Festival international de projection illusionniste de Montréal (5 500 \$), Lilith & Cie (5 700 \$), OBORO GOBORO (4 500 \$), ODACE ÉVÉNEMENTS (12 000 \$), Théâtre de la botte trouée (4 050 \$) et l'artiste Catherine Planet (1 000 \$) pour un montant totalisant 62 750 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2018 et approuver les projets de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2014, l'arrondissement a tenu une démarche participative qui a mené à l'adoption, en 2015, de ses plans de développement et d'action culturels. Dans son Plan d'action culturel, l'arrondissement s'est engagé à soutenir le milieu culturel et artistique professionnel de diverses façons, à faciliter l'appropriation du domaine public et à saisir des occasions d'intégrer les interventions artistiques sur le domaine public.

Ainsi, en 2016, le Programme de soutien aux actions culturelles a été créé pour soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels des organismes culturels sans but lucratif et les artistes qui concourent au développement culturel de l'arrondissement. Ce programme se veut donc un point d'entrée central pour les initiatives culturelles et artistiques, rendant plus accessibles l'information et les ressources et permettant une cohérence des interventions sur le territoire.

L'objectif général du programme est de soutenir les initiatives, les projets et les événements culturels professionnels qui contribuent à la vitalité du milieu de vie des citoyens de l'arrondissement et à l'animation de l'espace public. Il s'adresse aux OBNL, particulièrement les organismes culturels professionnels, ainsi qu'aux artistes professionnels ou en voie de professionnalisation.

Aussi, compte tenu des nombreuses demandes à l'arrondissement par des organismes et des artistes pour la réalisation de projets, il importe de procéder par des appels de projets, rendant ainsi le processus transparent, accessible et équitable pour tous.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0305 - 31 juillet 2017 - Accorder une contribution financière de 5 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Médiathèque littéraire Gaëtan Dostie dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à

cet effet.

CA17 25 0254 - 4 juillet 2017 - Accorder une contribution financière aux organismes Studio XX (4 550 \$), Soeurs Schmutt (8 000 \$), Les Filles électriques (5 000 \$), Sinha Danse (2 800 \$) et Coopérative des professeurs de musique de Montréal (1 500 \$) pour un montant totalisant 21 850 \$, toutes taxes incluses, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA17 250142 - 1er mai 2017 - Accorder une contribution financière aux organismes Article (8 420 \$), Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise (5 000 \$) et Berceurs du temps (4 600 \$) pour un montant totalisant 18 020 \$, dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles 2017 et approuver les projets de convention à cet effet.

CA15 25 0238 - 1er juin 2015 - Adopter le plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son plan d'action 2015-2017.

## DESCRIPTION

Le comité de sélection a reçu et analysé vingt-quatre dossiers. Les dix projets retenus répondent aux objectifs poursuivis par le Programme de soutien aux actions culturelles 2018 (en pièce jointe). Les projets soumis dans le cadre du présent sommaire sont :

Organismes	Projets	Montant
100Lux	Bonnie & Clyde	8 100 \$
ARTICULE	Le Mile End s'article	7 500 \$
Comptoir public	Média Social	7 000 \$
Festival international de projection illusionniste	MAPP le Mile End	5 500 \$
La Fille Du Laitier	La Run de Lait	7 400 \$
Lilith & Cie	La Loba	5 700 \$
OBORO GOBORO	Lanterne du 4001, rue Berri	4 500 \$
ODACE ÉVÉNEMENTS	Luminescence	12 000 \$
Théâtre de la botte trouée	Les ruelles enchantées	4 050 \$
Catherine Planet	La Chasse-balcon	1 000 \$

### ***Bonnie & Clyde:***

« Bonnie and Clyde » est une série d'événements sur trois jours en trois parties qui aura lieu les 14, 21 et 28 juillet 2018. Pendant trois samedis consécutifs, la rue Prince-Arthur accueillera des « battles » de danse urbaine et des performances en direct d'artistes de la communauté de la danse urbaine.

### ***Le Mile End s'article :***

Pour l'édition 2018, Le « Mile End s'article » autour de la thématique des sports et des jeux. Pendant une période de six semaines, nous proposons des ateliers, activités et présentations artistiques qui auront lieu devant la galerie Article sur l'avenue Fairmount, dans les placotoirs de l'avenue Fairmount et dans les terrains de jeux des parcs environnants. En parallèle, une fête estivale annuelle aura lieu dans la ruelle: une journée qui commencera avec des ateliers et des activités de création et finira avec des performances en soirée.

### ***Média Social:***

« Média Social » est une initiative artistique de partage de l'information à l'échelle citoyenne. Il s'agit d'une performance dont le contenu fluctue en fonction de la participation du public et du lieu dans lequel elle prend place. Grâce à une boîte à informations déposée dans des lieux près de celui de la performance et par l'entremise de partenariats avec des

organismes locaux, les citoyens pourront proposer aux crieurs des lettres ouvertes sur des enjeux touchant leur quartier, des petites annonces, des commentaires, ou encore des sujets d'enquêtes et des dossiers à investiguer par l'équipe de création. Il y aura six représentations, les samedis du 1<sup>er</sup> septembre au 6 octobre. Les lieux des représentations restent à déterminer.

### ***MAPP le Mile End:***

À la mi-septembre, une équipe de créateurs mapping vont parcourir pendant trois heures les recoins du Mile End avec la MAPP Mobile (un système autonome de projection mapping) pour transformer ces endroits par la projection vidéo sur mesure. L'objectif: faire une série de vidéos et de gif de leurs créations numériques éphémères. À deux reprises, vers la mi-septembre, le public sera invité à se joindre à eux pour voir en direct leurs créations. Le point de départ et les lieux où se dirigera la MAPP Mobile restent à déterminer. Ils seront notamment communiqués sur Instagram stories et sur Facebook live. Cette activité est inspirée de la promenade mapping de VJ Suave (Brésil) lors de MAPP MTL 2016.

### ***La Run de Lait:***

« La Run de Lait » c'est un rendez-vous hebdomadaire qui convie les passants et les familles à du théâtre de rue et de proximité. Chaque mercredi, entre le 27 juin et le 22 août 2018, deux représentations théâtrales de 30 minutes seront présentées dans neuf parcs et lieux publics différents de l'arrondissement. Pour l'été 2018, « La Run de Lait » propose la pièce Caisse 606, un spectacle délirant dans lequel deux caissières d'épicerie rêvassent à une vie meilleure. Il s'agit d'une occasion d'échanges entre artistes et citoyens.

### ***La Loba:***

« Inside LA LOBA » est un espace, dans un espace, dans un espace... Une mise en abîme. C'est un espace dans l'espace de la ville, c'est l'espace d'un corps, du vivant, dans un espace clos, un utérus, un aquarium... C'est, comme toute mise en abîme, un miroir en trois dimensions, un miroir de la sensation. « Inside LA LOBA » est une oeuvre visuellement et viscéralement puissante. Il y aura une série de trois performances de 2 heures pendant trois jours consécutifs les 21, 22 et 23 septembre 2018 sur la rue Prince-Arthur, entre les rues Saint-Dominique et De Bullion.

### ***Lanterne du 4001, rue Berri:***

« Lanterne du 4001, rue Berri » est une programmation originale en art médiatique diffusée le temps d'une soirée, le 9 juin 2018 à partir de 21 h, dans l'espace public. Elle est gratuite, accessible de la rue et destinée à un public aussi large que possible. En plus de faire connaître le talent d'artistes indépendants locaux, cette initiative de projections « hors écran » tend à faire valoir le 4001, Berri comme lieu incontournable des arts actuels médiatiques. Dans une mise en scène orchestrée, un défilé amènera d'abord le public vers le 4001. La soirée se poursuivra ensuite par une série de projections et/ou une performance. Toutes les oeuvres sont créées par des artistes montréalais.

### ***Luminescence:***

À partir d'un dispositif d'illumination dynamique, récemment installé sur l'avenue du Mont-Royal, Odace Événements propose trois résidences d'environ six semaines chacune à des artistes locaux en arts numériques et médiatiques. Ces résidences auront lieu en février-avril 2018, mai-juillet 2018 et août-octobre 2018. Les créateurs seront appelés à concevoir des oeuvres originales grand public pour différents types d'utilisation. Les oeuvres produites seront diffusées sur une distance de 2,2 kilomètres, sur une période d'un an, au gré des saisons et des événements pour ponctuer la vie du quartier. La production des artistes s'articulera autour de trois propositions distinctes soient: de courtes séquences inédites, présentées respectivement au printemps, à l'été et à l'automne 2018; des oeuvres lumineuses, présentées lors de la Nuit Blanche, la Fête nationale et le Nouvel an; ainsi que des performances son et lumière « live » avec volet participatif, en juin et août 2018.

### ***Les Ruelles enchantées:***

« Les Ruelles enchantées » sont de courtes animations auprès des 4 à 11 ans où les comédiens prennent possession des ruelles comme lieu d'interprétation le temps de faire apparaître la magie dans le coeur des tout-petits. Il y aura neuf représentations dans autant de ruelles, trois représentations par district. Les lieux exacts restent à déterminer. Les animations débutent à 19 h et durent 15 minutes. Un concept similaire à l'histoire avant le dodo, mais version réelle.

### ***La Chasse-balcon:***

« La Chasse-Balcon » est un projet culturel fédérateur. En effet, mise à part la mission de « La Chasse-Balcon » d'offrir un spectacle de musique traditionnelle et de transmettre une portion sonore du patrimoine vivant, l'un des objectifs de l'événement est de permettre aux gens d'un même voisinage de se côtoyer et de faire connaissance. Les résultats sont très concluants, et le public provient non seulement du quartier, mais du reste de la ville et même de l'extérieur. Le spectacle dure une heure et mêle chansons, animation, pièces instrumentales et danse avec le public. Quatre musiciens sont sur le balcon tandis que deux danseurs sont parmi les spectateurs à les faire danser. Le lieu et la date restent à déterminer.

## **JUSTIFICATION**

Le Programme de soutien aux actions culturelles s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations de son Plan d'action culturel 2015-2017, à savoir :

- 1- Déployer l'action culturelle municipale
- 2- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau
- 3- Célébrer les forces vives du territoire

Ce programme répondra à plusieurs des engagements énoncés.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le programme promeut la diversité et le dynamisme culturel. Il vise à répartir l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, offrant ainsi une culture de proximité aux citoyens. Plusieurs des objectifs spécifiques répondent également à divers critères du développement durable. Le programme permet également de contribuer à l'action 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture du Plan Montréal Durable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Ces contributions financières permettent aux événements d'avoir lieu. Événements qui augmentent l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidents et des travailleurs culturels du territoire.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les contributions attribuées dans le cadre du Programme de soutien aux actions culturelles seront mentionnées dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Les projets retenus seront aussi annoncés sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement des projets.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ces contributions financières seront remises aux organismes selon les modalités de décaissement prévues dans les protocoles signés par les parties et joints en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 janvier 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France ST-JEAN  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne OLIVIER  
Chef de division culture et bibliothèques

---

Le : 2018-01-12

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE

Directrice



**Dossier # : 1187860001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Art Neuf inc., à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance »

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :  
ATTENDU QUE l'organisme s'occupe de l'organisation d'activités inscrites dans les champs d'intervention de la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social depuis 1985;

ATTENDU QUE les budgets permettant de soutenir cet organisme sont à la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;

1. D'octroyer une contribution financière au montant de 62 000 \$ à l'organisme Art Neuf inc., à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance »;
2. D'autoriser et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:48

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187860001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 62 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Art Neuf inc., à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 octobre 2016, une convention couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 a été signée avec l'organisme Art Neuf inc., dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance ». Une contribution financière au montant de 62 000 \$ a été versée à l'organisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière au montant de 62 000 \$, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018 selon les termes et conditions prévues à la convention en cours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 25 0342 - 3 octobre 2016 - Approuver un projet de convention avec Art Neuf inc. pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » et accorder à cette fin une contribution financière de 62 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

CA14 25 0458 - 1er décembre 2014 - Octroi, à même le budget de fonctionnement, d'une contribution totale de 695 232 \$, pour l'année 2015, aux organismes du Plateau-Mont-Royal (Art Neuf inc., Association Récréative Milton-Parc, Centre du Plateau, Centre Père Sablon, l'Imagerie local des jeunes inc., Maison des jeunes du Plateau inc., Relance des loisirs tout 9 inc. et Les YMCA du Québec).

CA13 25 0275 - 02 juillet 2013 - Approbation d'un projet de convention avec Art Neuf inc. pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, pour le Programme « Activités de loisirs », et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 27 300 \$ à même le

budget de fonctionnement - Programme « Activités de loisirs ».

CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265 615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif »

CA11 250384 - 5 décembre 2011 - Octroi d'une contribution financière de 27 300 \$ à l'organisme Art Neuf, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2010 -2012), à même le budget de fonctionnement. Volet «Activités de loisirs».

## **DESCRIPTION**

La convention ci-jointe prévoit des conditions en vertu desquelles l'arrondissement versera pour l'année 2018 une contribution financière annuelle de 62 000 \$ à l'organisme pour soutenir l'offre de service des programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance ».

L'objet du sommaire en cours précise qu'en ce qui concerne l'année 2018, le versement de la contribution financière devra faire l'objet d'approbation subséquente au conseil d'arrondissement. Ce qui explique le présent sommaire qui couvre le versement entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2018.

## **JUSTIFICATION**

Art Neuf inc. est impliqué dans le secteur depuis 24 ans. Il sonde régulièrement les usagers afin de répondre adéquatement aux besoins des différentes clientèles du quartier et demeure à l'affût des nouvelles tendances en loisirs.

Sa programmation est diversifiée et, selon le *Diagnostic de la pratique amateur à Montréal*, cet organisme fait office de pilier dans l'offre de service en loisirs culturels.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Pour l'exercice financier 2018, la contribution financière de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à l'organisme Art Neuf inc. pour les programmes « Activités de loisirs » et « Accueil et surveillance » sera de 62 000 \$, soit 31 % des revenus de l'organisme. De plus, l'organisme est hébergé gratuitement par l'arrondissement au centre culturel Calixa-Lavallée et bénéficie d'un levier de financement grâce aux revenus générés par la salle de spectacle.

La contribution financière totale prévue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018, s'élève à 124 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en loisirs culturels, diversifiée et dynamique, favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la

qualité de vie et de développement personnel. Elle permet aussi aux citoyens d'avoir accès à un équipement culturel à proximité de leur domicile, réduisant ainsi les déplacements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Art Neuf inc. encadre la location de la salle de spectacle et la présence de l'organisme dans le centre culturel Calixa-Lavallée. Cela permet aux citoyens un accès libre à certaines activités et à la galerie d'art, ce qui en fait un acteur principal dans l'offre de service en loisirs culturels de l'arrondissement.

Bien que l'organisme soit moyennement tributaire de la contribution de l'arrondissement pour l'ensemble de son financement, l'absence de contribution financière de l'arrondissement fragiliserait l'offre de service en loisirs culturels et mettrait en péril la réalisation de la mission de la DCSLPDS à l'intérieur d'une installation de la Ville de Montréal.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Réalisation et évaluation des programmes - dépôt du rapport annuel final: janvier 2018 et janvier 2019

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

France ST-JEAN  
Agente de développement culturel

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-19

Cristina ROMERO  
Chef de division

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1187705004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 58 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme « Bain libre»

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière au montant de 58 000 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme « Bain libre»;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-25 17:17

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187705004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 58 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre du programme « Bain libre»

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 octobre 2016, une convention couvrant la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 a été signée avec l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, dans le cadre du programme « Bain libre». Une contribution financière au montant de 58 000 \$ a été versée à l'organisme pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière au montant de 58 000 \$, pour l'année 2018, selon les termes et conditions prévues à la convention en cours.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 250343 - 3 octobre 2016 - Approbation du projet de convention avec Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre du programme « Bain libre», et octroi à cette fin d'une contribution financière de 58 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

CA12 250047 - 5 mars 2012 - Octroi d'une contribution financière de 64 600 \$ à l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, pour l'année 2012, en conformité avec la convention en vigueur (2018), à même le budget de fonctionnement relatif à la programmation aquatique.

CA11 250008 - 7 février 2011 - Renouvellement de la convention avec l'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc - Octroi de contribution financière maximale pour l'année 2011 - 64 600 \$, à même le budget de fonctionnement - Programmation aquatique.

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière à l'organisme au montant de 58 000 \$ pour soutenir l'offre de service du programme « Bain libre », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention en cours.

## **JUSTIFICATION**

L'organisme Les YMCA du Québec, succursale du Parc, assure la programmation des activités aquatiques dans son secteur afin de maintenir des activités aquatiques diversifiées et de qualité dans un environnement sécuritaire pour les résidents.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière totale prévue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, s'élevé à 58 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution permettra de maintenir l'offre de plages horaires variées de bain libre gratuites pour tous et conserver des plages horaires pour les écoles du quartier.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Validation et approbation du rapport final pour l'année 2017

- Application et suivi des conventions
- Réalisation et évaluation des programmes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 janvier 2018

Michel BRUNET, 16 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

### **ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-01-16

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1187705001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 33 200 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme le centre Père Sablon, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre du projet « Gymnastique Élite »

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière au montant de 33 200 \$ à l'organisme le centre Père Sablon, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre du projet « Gymnastique Élite »;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:38

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187705001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 33 200 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme le centre Père Sablon, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, dans le cadre du projet « Gymnastique Élite »

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 octobre 2016, une convention couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 a été signée avec l'organisme le centre Père Sablon, dans le cadre du projet "Gymnastique Élite". Une contribution financière au montant de 33 200 \$ a été versée à l'organisme pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière au montant de 33 200 \$, pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA16 250344 - 3 octobre 2016 - Approbation du projet de convention avec le Centre Père Sablon pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 dans le cadre du projet « Gymnastique Élite», et octroi à cette fin d'une contribution financière pour l'année 2017 de 33 200 \$, à même le budget de fonctionnement.

CA13 250348 - 3 septembre 2013 - Approbation d'un projet de convention avec le Centre Père Sablon pour la période du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016, relativement aux Programmes « Club sportif d'élite» et « Club sportif et activités sportives», et octroi d'une contribution financière pour l'année 2014 de 33 200 \$ à même le budget de fonctionnement - Programme « Club sportif d'élite» et « Club sportif et activités sportives»

CA12 250298 - 10 septembre 2012 - Reconduction pour une période de 12 mois, se terminant le 31 décembre 2013, des conventions de partenariat aux mêmes termes et conditions, et octroi d'une contribution financière aux organismes Centre du Plateau - 265 615 \$, Art Neuf inc. - 27 300 \$, Relance des loisirs tout 9 inc. - 142 699 \$, Association Récréative Milton-Parc - 55 000 \$ et Centre Père Sablon - 33 200 \$ pour maintenir l'offre de

service des programmes « Club de vacances », « Jeunesse 2000 », « Activités de loisirs », « Élite sportive » et « Club sportif »

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal appuie concrètement l'élite sportive de gymnastique masculine de l'organisme Père Sablon avec le projet de « **Gymnastique élite** ». Le club sportif d'élite permet à ses membres de bénéficier d'un encadrement de qualité, sécuritaire et permanent et œuvre en priorité au niveau de l'excellence et les athlètes et entraîneurs qui y évoluent participent régulièrement à des compétitions nationales ou internationales.

La Ville de Montréal reconnaît les rôles et responsabilités dévolus aux clubs sportifs par la « Politique du sport au Québec (1987) » et les soutient dans l'accomplissement de leur mission.

Pour le projet « **Gymnastique Élite** » les entraînements se déroulent au Pavillon La Fontaine. Les athlètes, de niveaux « excellence, élite et relève » identifiés par la fédération, sont sélectionnés en fonction des standards de celle-ci, des résultats aux compétitions ainsi que d'une évaluation des habiletés.

Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière à l'organisme au montant de 33 200 \$, pour soutenir l'offre de service du programme « Gymnastique Élite », pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention en cours.

## **JUSTIFICATION**

Le Centre Père Sablon est un membre actif dans le développement de la gymnastique artistique, tant au niveau récréatif qu'élite. De plus, par son offre de service, il apporte une contribution unique puisqu'il est le seul club qui prend en charge les athlètes masculins à Montréal. Qui plus est, lors des Jeux olympiques de Sydney, un athlète du Centre a représenté le Canada. Finalement, il répond adéquatement aux critères qui établissent la qualité des services offerts.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière totale prévue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, s'élève à 33 200 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le Centre Père Sablon entend poursuivre son offre de service en gymnastique artistique. La contribution financière permettra aux jeunes athlètes d'avoir accès à des activités de qualité permettant leur développement à un plus haut niveau et à l'organisme de continuer son implication dans le développement du programme masculin en gymnastique artistique.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Validation et approbation du rapport final pour l'année 2017

- Application et suivi des conventions
- Réalisation et évaluation des programmes

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 janvier 2018

Michel BRUNET, 16 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO

Le : 2018-01-12

Agent de développement d'activités culturelles Chef de division  
physiques et sportives

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1176008011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière maximale de 20 000 \$, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles, pour la période du 6 février au 31 décembre 2018

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'octroyer à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles une contribution financière maximale de 20 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, pour la période du 6 février au 31 décembre 2018;
2. D'autoriser et imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-22 10:03

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176008011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière maximale de 20 000 \$, comprenant toutes taxes et frais accessoires, à l'organisme sans but lucratif Les Amis du Champ des Possibles, pour la période du 6 février au 31 décembre 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Situé dans le district du Mile End de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, le Champ des Possibles est une ancienne gare de triage démantelée qui, avec le temps, est devenue un espace vert riche en biodiversité. Le Champ est aussi un passage piéton et cycliste important et une oasis verte pour les résidents du quartier. En 2013, la modification au Plan d'urbanisme a permis l'attribution du statut d'espace naturel au Champ des Possibles. L'organisme Les Amis du Champ des Possibles et l'arrondissement sont partenaires dans la vision et le développement du site. La mission de l'organisme Les Amis du Champ des Possibles est la protection du caractère patrimonial, la protection de la biodiversité, la promotion de pratiques pédagogiques, le développement de la dimension scientifique et environnementale ainsi que le soutien au processus participatif en lien avec le Champ des Possibles.

En 2015, l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal adoptait les principes directeurs élaborés en collaboration avec les Amis du Champ des Possibles. Ces principes directeurs établissent les orientations et démarches communes afin d'orienter les interventions de réhabilitation et d'aménagement sur le site d'ici 2020 :

- Participation citoyenne, par l'engagement et l'appropriation du lieu.
- Vision partagée et orientations communes de développement du site, entre l'arrondissement et Les Amis du Champ des Possibles.
- Constante collaboration dans les prises de décision, tant concernant la décontamination que l'aménagement du site.
- Respect, dans toute intervention, de la vocation du site; un lieu dédié :
  - aux expérimentations novatrices en matière de développement durable;
  - au développement de la dimension scientifique et environnementale;
  - à la protection de la biodiversité;
  - à la préservation de son caractère naturel;
  - à la protection du patrimoine;
  - à des aménagements récréatifs et audacieux;
  - à des pratiques pédagogiques de sensibilisation;

- au processus dynamique de participation citoyenne;
- à la promotion d'interventions artistiques.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0208 📄 - 5 juin 2017 - Octroi d'une contribution financière de 20 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles, approbation de la convention 2017-2019 et reconnaissance dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des OBNL;  
CA17 25 0204 📄 - 5 juin 2017 - Octroi d'un contrat de services professionnels de 19 439,17 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires, à la firme Groupe ABS inc. pour la caractérisation environnementale complémentaire des sols du Champ des Possibles;

CA17 25 0186 📄 - 18 mai 2017 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles pour la réalisation du projet À la découverte de la biodiversité urbaine du Champ des Possibles;

CA16 25 0042 📄 - 7 mars 2016 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles;

CA15 25 0490 📄 - 7 décembre 2015 - Octroi d'un contrat de 20 379,32 \$ à l'entreprise Enutech inc. pour l'élaboration d'un plan de réhabilitation pour le Champ des Possibles;

CA15 25 0350 📄 - 8 septembre 2015 - Approbation du projet de convention avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles relatif au soutien financier de 35 000 \$.

## **DESCRIPTION**

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal définit le Champ des Possibles comme un site d'expérimentations novatrices en matière de développement durable et de pratiques liées à la préservation du caractère naturel du milieu. Pour l'arrondissement, l'organisme Les Amis du Champ des Possibles constitue un interlocuteur privilégié entourant la collaboration à la réhabilitation et au développement du site, à la mobilisation citoyenne, au déploiement d'activités d'éducation, de conservation et d'animations gratuites en lien avec les orientations déterminées pour le site.

Depuis 2013, l'arrondissement a établi une convention de cogestion avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles. Cette convention permet de collaborer à la planification de la réhabilitation, de l'aménagement et d'interventions positives en lien avec le site, tout en assurant le respect de la vision de l'arrondissement et des citoyens engagés dans la préservation du site. En juin 2017, la convention de cogestion a été renouvelée et est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2019. La convention stipule l'engagement de l'arrondissement à verser une contribution financière de 20 000 \$ annuellement et le présent dossier vise à verser la contribution financière pour l'année 2018.

## **JUSTIFICATION**

Le partenariat avec Les Amis du Champ des Possibles permet une collaboration à la planification de la réhabilitation, de l'aménagement et d'interventions positives sur le site, tout en assurant un respect de la vision de l'arrondissement en terme de protection du caractère patrimonial, de protection de la biodiversité ainsi que de soutien au processus participatif en lien avec le Champ des Possibles. L'arrondissement s'est engagé, à l'entente 2017-2019, à verser une contribution financière annuelle de 20 000 \$.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Contribution financière totale pour 2018: 20 000 \$, comprenant les taxes et les frais accessoires.

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification des fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet du Champ des Possibles nous permet de contribuer aux objectifs de notre Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, la réhabilitation et le développement du Champ des Possibles, en partenariat avec Les Amis du Champ des Possibles, permettent de poursuivre nos engagements liés à trois priorités d'intervention.

- Priorité d'intervention 2 : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources:
  - Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité;
  - Action 8 : Décontaminer les sols.
  
- Priorité d'intervention 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé:
  - Action 10 : Préserver le patrimoine et promouvoir la culture;
  - Action 13 : Poursuivre le développement de quartiers viables.
  
- Priorité d'intervention 5 : Mobiliser les parties prenantes:
  - Action 17 : Mobiliser les organisations, les citoyens et les employés;
  - Action 19 : Rayonner ici et à l'échelle internationale.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'arrondissement souhaite accorder une contribution financière à l'organisme Les Amis du Champ des Possibles et servir ainsi de levier à leur recherche de financement et à la poursuite de leur mission.

La convention de partenariat est essentielle à une collaboration continue avec l'organisme Les Amis du Champ des Possibles ainsi qu'avec les citoyens impliqués dans les décisions concernant la réhabilitation, les aménagements et l'occupation du Champ des Possibles.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Voir le plan d'action joint en annexe 3 de la convention.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabelle WINTER  
Agente de recherche

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-14

Luc GOSSELIN  
C/d parcs <<arr.>60000>>

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1187705002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 18 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme le Centre Le Beau Voyage, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour l'animation et la surveillance du JM Court

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière au montant de 18 000 \$ à l'organisme le Centre Le Beau Voyage à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018 pour l'animation et la surveillance du JM Court;
2. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:42

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

\_\_\_\_\_  
Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187705002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière au montant de 18 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme le Centre Le Beau Voyage, à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, pour l'animation et la surveillance du JM Court

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 3 octobre 2016, une convention couvrant la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2018 a été signée avec Le Centre Le Beau Voyage pour l'animation et la surveillance du JM Court. Une contribution financière au montant de 18 000 \$ a été versée à l'organisme pour la période du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017. Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière au montant de 18 000 \$, pour l'année 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 16 250345 - 3 octobre 2016 - Approbation du projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2018 pour l'animation et la surveillance du JM Court, et octroi à cette fin d'une contribution financière de 18 000 \$ pour l'année 2017, à même le budget de fonctionnement.

CA 14 250460 - 1<sup>er</sup> décembre 2014 - Approbation d'un projet de convention avec Le Centre Le Beau Voyage, du janvier 2015 au 31 décembre 2016, pour l'animation et la surveillance du JM Court et octroi d'une contribution financière de 18 000 \$ à même le budget de fonctionnement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015.

**DESCRIPTION**

Le projet JM Court a pour mission d'offrir à la clientèle âgée de 10 à 20 ans, un lieu social rassembleur, pacifique et sécuritaire qui favorise le développement de l'estime de soi par le soutien à la pratique de l'activité physique, plus particulièrement, la planche à roulettes. Aussi, les animateurs du JM Court sont formés pour intervenir auprès des jeunes

susceptibles d'avoir des problèmes de consommation ou autres. Ils travaillent également de concert avec d'autres intervenants sociaux.

L'organisme Le Centre Le Beau Voyage souhaite garantir la continuité de l'offre de service au JM Court et propose un plan de développement pour le projet. La convention en pièce jointe établit les modalités et les conditions du versement de la contribution financière de l'arrondissement au financement des activités de l'organisme pour la réalisation de sa programmation et de son plan d'action.

Le présent sommaire vise à accorder une contribution financière au montant de 18 000 \$, pour l'animation et la surveillance du JM Court, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2018, selon les termes et conditions prévus à la convention en cours.

## **JUSTIFICATION**

Le projet est maintenant mature pour franchir un autre seuil de croissance. Le Centre Le Beau Voyage s'est doté d'une police d'assurances lui permettant d'assurer la surveillance des activités. En attribuant le mandat de surveillance des activités à l'organisme, le JM Court pourra augmenter le nombre d'heures d'ouverture, diversifier les services offerts, générer des revenus autonomes, rénover les rampes et construire de nouveaux modules.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La contribution financière totale prévue pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, s'élève à 18 000 \$.

La convention précise qu'un dernier versement représentant 20 % de la contribution financière sera versé suite au dépôt par l'organisme du rapport final au 31 janvier suivant l'année visée par la contribution. Ce montant sera comptabilisé par un ajout en fin d'année d'un couru au système comptable de la Ville.

Pour la certification des fonds, voir l'intervention de la Direction des services administratives, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

L'offre de service en sports et loisirs favorise la participation et la concertation citoyenne dans une perspective de cohésion sociale, d'amélioration de la qualité de vie et de développement personnel.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution permettra de:

- Promouvoir et développer les compétences des jeunes et leur intérêt pour la pratique du sport
- Accueillir les jeunes, être à leur écoute dans une perspective d'intervention sociale et d'accompagnement
- Favoriser la prise en charge individuelle et collective en vue d'améliorer la qualité du milieu de vie
- Permettre un environnement inclusif favorisant le renforcement du tissu social à travers des intérêts communs

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre ainsi que sur le site

Web de l'arrondissement. L'organisme doit se référer à l'entente signée pour l'échange de visibilité.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Validation et approbation du rapport final pour l'année 2017

- Application et suivi des conventions
- Réalisation et évaluation des programmes

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel BRUNET, 16 janvier 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Daniel M MORIN  
Agent de développement d'activités culturelles  
physiques et sportives

#### **ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-01-12

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1177860002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 11 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - avenue Duluth et approuver le projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 11 500 \$, toutes taxes incluses, à la Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts, qui se tiendra du 16 juin au 4 août 2018 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Avenue Duluth;
2. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie de la convention est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-18 12:04**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177860002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 11 500 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - avenue Duluth et approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement souhaite animer l'espace public et le rendre agréable et convivial. Depuis plusieurs années, le festival Duluth en'Arts se déroule à la placette située au coin des avenues Duluth et Laval. Ce festival de musique en plein air est gratuit et ouvert à tous. Au fil des ans, il est devenu, un rendez-vous des gens du quartier, des passants et des touristes et offre une tribune pour les artistes émergents et établis. Dans ce contexte, l'arrondissement a lancé un appel de projets en septembre dernier pour la programmation d'activités culturelles.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite accorder une contribution financière à l'organisme la Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts qui se tiendra du 16 juin au 4 août 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 25 0146 1 mai 2017 - Octroi d'une contribution financière de 11 769 \$, toutes taxes incluses, à la Maison de l'amitié de Montréal pour son projet Duluth en'Arts qui se tiendra du 16 juin au 5 août 2017 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Avenue Duluth

CA16 250041 7 mars 2016 - Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$, toutes taxes incluses, à la Maison de l'amitié de Montréal pour le festival Duluth en'Arts, qui aura lieu du 17 juin au 7 août 2016 au parc Duluth-Laval

CA14 250515 17 décembre 2014 - Octroi d'une contribution financière de 17 000 \$ à la Maison de l'amitié pour les aider à défrayer les coûts des différents événements de Duluth en'Arts

CA14 250081 3 mars 2014 - Octroi d'une contribution financière de 15 000 \$ à la Maison de l'amitié de Montréal pour différents événements de Duluth en'Arts, qui auront lieu entre le 20 juin et le 18 octobre 2014

CA13 250014 4 février 2013 - Octroi d'une contribution financière de 8 000 \$ à la Maison de l'amitié pour la tenue de l'édition 2013 de Duluth en'Arts

CA12 250080 2 avril 2012 - Octroi d'une contribution financière de 7 500 \$ à la Maison de l'amitié pour la réalisation du festival culturel Duluth en'Arts 2012

## **DESCRIPTION**

Dans le cadre de cet appel de projets, le comité de sélection a reçu et analysé un seul dossier qu'il a retenu, celui de l'organisme Maison de l'amitié de Montréal. La programmation se déroulera durant huit samedis et comprendra deux spectacles les samedis, de 15 h à 17 h et de 18 h à 20 h. Elle comprendra également des animations musicales ambulantes qui se produiront entre la rue Saint-Denis et le boulevard Saint-Laurent de 17 h à 18 h 30.

## **JUSTIFICATION**

L'appel de projets s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations de son Plan d'action culturel 2015-2017, à savoir :

- 1- Déployer l'action culturelle municipale
- 2- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau
- 3- Célébrer les forces vives du territoire

Cet appel de projets répond à plusieurs des engagements énoncés.

Le festival constitue une courroie de transmission, un vecteur à l'amélioration du milieu de vie et à la création artistique. Les gens du quartier s'impliquent comme artistes ou comme bénévoles créant ainsi une synergie de quartier. La tenue du festival Duluth en'Arts vient soutenir plusieurs actions du Plan d'action culturel 2015-2017 du Plateau-Mont-Royal en présentant une offre culturelle de proximité hors les murs, sur le domaine public, ajoutant ainsi à la qualité de vie des citoyens.

Ce projet s'inscrit dans les efforts de réhabilitation de l'espace public qui mènent à une réappropriation citoyenne propice à la réduction de nuisances et d'incivilités de toutes sortes et contribue au soutien de la revitalisation urbaine et commerciale de l'avenue Duluth.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permet de contribuer aux objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) de l'arrondissement ainsi qu'aux objectifs du Plan Montréal Durable  
Priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.

De plus, le pilier social du développement durable est fortement représenté dans le cadre de ce projet favorisant ainsi les partenariats avec des OBNL, l'accès à la culture et à la musique pour tous et le réseautage social autour d'événements.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution financière permet à l'événement d'avoir lieu. Événement qui augmente l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidants et des travailleurs culturels du territoire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La contribution attribuée dans le cadre de l'appel de projets – Programmation d'activités culturelles – Avenue Duluth sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Le projet retenu sera aussi annoncé sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement de l'animation publique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 janvier 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

France ST-JEAN  
Agente de développement culturel

#### **ENDOSSÉ PAR**

Lyne OLIVIER  
Chef de division culture et bibliothèques

Le : 2018-01-12

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice

**Dossier # : 1177860003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ-EspaceTrad pour son projet Les Veillées du Plateau estivales dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - rue Prince-Arthur et approuver le projet de convention à cet effet

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

1. D'accorder une contribution financière de 7 000 \$, toutes taxes incluses, à la Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ-EspaceTrad pour son projet Les Veillées du Plateau estivales, qui se tiendra les 2, 9, 16, 23, 30 août, 6 et 13 septembre 2018 dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - Rue Prince-Arthur;
2. D'approuver le projet de convention à l'organisme ci-haut désigné dont une copie de la convention est jointe en annexe au dossier décisionnel;
3. D'autoriser les personnes suivantes à signer, au nom du conseil d'arrondissement, tous les documents relatifs à la présente résolution, à savoir:
  - a) le maire de l'arrondissement ou, en son absence, le maire suppléant;
  - b) le secrétaire d'arrondissement ou, en son absence, le secrétaire d'arrondissement substitut;
4. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits dans le document d'intervention financière.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-18 12:01**Signataire :**

Isabelle CADRIN

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1177860003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division de la culture et des bibliothèques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroi d'une contribution financière de 7 000 \$, toutes taxes incluses, à l'organisme Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ-EspaceTrad pour son projet Les Veillées du Plateau estivales dans le cadre de l'appel de projets - Programmation d'activités culturelles - rue Prince-Arthur et approuver le projet de convention à cet effet

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le réaménagement de la rue Prince-Arthur constitue le legs de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans le cadre du 375<sup>e</sup> anniversaire de Montréal. Il vise à offrir un espace piéton accueillant, polyvalent et compatible avec la vocation commerciale de la rue. Le nouvel aménagement comprend également un espace dédié aux activités culturelles. Depuis la fin des années 80, avec l'arrivée de plusieurs jeunes chorégraphes et la création du Festival International de Nouvelle Danse (FIND), Montréal est reconnue sur la scène internationale comme un haut lieu de création en danse contemporaine. Cette reconnaissance et cette renommée ont développé chez les Montréalais un sentiment de fierté qui s'est traduit par un engouement populaire pour la danse. Le milieu de la danse à Montréal est en pleine effervescence et le public est au rendez-vous. La danse contemporaine à Montréal est multiformes et multiplateformes. Depuis une dizaine d'années, elle s'étend de plus en plus sur le domaine public. Que ce soit par des créations in situ, des parcours déambulatoires ou des spectacles participatifs.

Dans ce contexte, faire une place importante à la danse sur la rue Prince-Arthur prend tout son sens, d'autant plus que le FIND et plusieurs compagnies de danse, dont la regrettée La La Human Steps, ont vu le jour au Balfour, au coin du boulevard Saint-Laurent et de la rue Prince-Arthur.

L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal souhaite accorder une contribution financière à l'organisme Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise SPDTQ-EspaceTrad pour son projet Les Veillées du Plateau estivales qui se tiendra du 2 août au 13 septembre 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA15 25 0238 - 1er juin 2015 - Adopter le plan de développement culturel 2015-2025 Une culture signée Le Plateau et son plan d'action 2015-2017.

**DESCRIPTION**

Le projet consiste à organiser sept événements: "Les Veillées du Plateau estivales", les jeudis de "5 à 7", les 2, 9, 16, 23, 30 août, 6 et 13 septembre 2018, sur la rue piétonne Prince-Arthur et de poursuivre ainsi un projet débuté à l'été 2017. Il s'agit de danses participatives câlées, avec des artistes, câleurs et musicien(nes) du milieu traditionnel, afin d'aller chercher des nouvelles clientèles composées de jeunes, de membres d'organismes communautaires et sociaux, de familles, de résidents et résidentes du Plateau et des quartiers environnants, de touristes, pour célébrer ensemble notre diversité plurielle à Montréal et notre patrimoine vivant des Arts de la veillée.

Une démarche en continuité avec une tradition vivante actuelle de Montréal et ses célèbres Veillées du Plateau. Fondées par la SPDTQ en 1981, elles sont présentes dans l'arrondissement depuis leur fondation, il y a plus de 35 ans. Ces veillées rassemblent quelque deux cent danseurs et danseuses chaque troisième samedi soir, de septembre à avril, autour de musiciens et musiciennes provenant de diverses régions du Québec sous l'habile coordination de câleurs émérites. Cela crée des rencontres inoubliables en danse, en musique et en chanson qui regroupent des centaines de personnes de tous âges, de la diversité et de toutes les générations, favorisant les échanges intergénérationnels et interculturels en plein air, au coeur du Plateau-Mont-Royal.

## **JUSTIFICATION**

L'appel de projets s'inscrit dans la volonté de l'arrondissement de faire preuve d'équité envers les demandeurs et de transparence dans l'utilisation des fonds publics. Aussi, l'arrondissement s'est engagé à plusieurs actions qui s'inscrivent dans les trois grandes orientations de son Plan d'action culturel 2015-2017, à savoir :

- 1- Déployer l'action culturelle municipale
- 2- Préserver la culture comme pilier de l'identité du Plateau
- 3- Célébrer les forces vives du territoire

Cet appel de projets répond à plusieurs des engagements énoncés.

Les Veillées du Plateau constituent une courroie de transmission de la danse et la musique traditionnelles. Elles sont un vecteur à l'amélioration du milieu de vie et à la création artistique. Elles permettent à des artistes résidants sur le Plateau de travailler à proximité de leur milieu de vie. La tenue des Veillées du Plateau estivales vient soutenir plusieurs actions du Plan d'action culturel 2015-2017 du Plateau-Mont-Royal en présentant une offre culturelle de proximité hors les murs, sur le domaine public, ajoutant ainsi à la qualité de vie des citoyens.

Ce projet s'inscrit dans les efforts de réhabilitation de l'espace public qui mènent à une réappropriation citoyenne propice à la réduction de nuisances et d'incivilités de toutes sortes et contribue au soutien de la revitalisation urbaine et commerciale de la rue Prince-Arthur.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Voir l'intervention de la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe pour la certification de fonds.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permet de contribuer aux objectifs du Plan Local de Développement Durable (PLDD) de l'arrondissement ainsi qu'aux objectifs du Plan Montréal Durable Priorité 3 : Assurer l'accès à des quartiers durables à échelle humaine et en santé.

De plus, le pilier social du développement durable est fortement représenté dans le cadre de ce projet favorisant ainsi les partenariats avec des OBNL, l'accès à la culture et à la musique pour tous et le réseautage social autour d'événements.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Cette contribution financière permet à l'événement d'avoir lieu. Événement qui augmente l'offre de service culturel de proximité en plus d'accroître les retombées économiques et d'améliorer la qualité de vie des résidants et des travailleurs culturels du territoire.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

La contribution attribuée dans le cadre de l'appel de projets – Programmation d'activités culturelles – rue Prince-Arthur sera mentionnée dans le communiqué des faits saillants du conseil, ce qui inclut l'infolettre hebdomadaire de l'arrondissement et ses médias sociaux. Le projet retenu sera aussi annoncé sur le site de l'arrondissement. Une stratégie de communication pourra être développée à l'occasion du lancement de l'animation publique.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Cette contribution financière sera remise à l'organisme selon les modalités de décaissement prévues dans le protocole signé par les parties et joint en annexe.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Catherine PIAZZON, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Catherine PIAZZON, 17 janvier 2018

---

France ST-JEAN  
Agente de développement culturel

Lyne OLIVIER  
Chef de division culture et bibliothèques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1183945001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$, à la Mission communautaire Mile-End, pour la distribution de 150 paniers de Noël, le service de 350 repas de Noël et la distribution de cadeaux en soins spéciaux afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End qui a eu lieu pendant la période des fêtes.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Mission communautaire Mile-End, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-25 17:10

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$, à la Mission communautaire Mile-End, pour la distribution de 150 paniers de Noël, le service de 350 repas de Noël et la distribution de cadeaux en soins spéciaux afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End qui a eu lieu pendant la période des fêtes.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$, à la Mission communautaire Mile-End, pour la distribution de 150 paniers de Noël, le service de 350 repas de Noël et la distribution de cadeaux en soins spéciaux afin de répondre aux besoins des résidents pauvres et sans abri du secteur Mile-End qui a eu lieu pendant la période des fêtes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Située au cœur du Plateau, la Mission Communautaire Mile-End existe depuis 1991 et est un organisme sans but lucratif géré par des bénévoles qui travaillent de concert avec les membres de la communauté vivant en marge de la société. Leurs services sont offerts aux enfants, aux adultes en général, aux personnes malades physiquement ou mentalement. Leur mission n'est non seulement d'aider les gens, mais aussi pour leur donner des outils qui leur permettent de se prendre en main.

**JUSTIFICATION**

Par sa contribution l'arrondissement aide l'organisme à offrir aux personnes démunies et aux familles du quartier des activités lors de la période des fêtes tout en limitant l'isolement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans le médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 25 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-24

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1183945003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Communauté des catholiques portugais pour l'organisation d'une fête de Noël qui a été offerte gratuitement aux familles démunies lors de la période des fêtes.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Communauté des catholiques portugais, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-25 17:08

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Communauté des catholiques portugais pour l'organisation d'une fête de Noël qui a été offerte gratuitement aux familles démunies lors de la période des fêtes.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Communauté des catholiques portugais pour l'organisation d'une fête de Noël qui a été offerte gratuitement aux familles démunies lors de la période des fêtes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

La communauté de la paroisse Mission Santa Cruz (église catholique portugaise), située au 60, rue Rachel Ouest, existe depuis plus de 50 ans et est un lieu de rassemblement, un lieu de vie où les connaissances sont partagées. La grande communauté diocésaine s'étend sur un vaste territoire réparti en paroisses, mais elle comporte également de nombreux mouvements et groupes d'intérêts variés. Le mandat de la communauté implique aussi des comités paroissiaux, des organismes de défense des droits pour la justice et des oeuvres caritatives venant en aide aux démunis, et comme à chaque année, celle-ci aide les familles dans le besoin à avoir un Noël des plus heureux.

**JUSTIFICATION**

Par sa contribution, l'arrondissement aide la Communauté des catholiques portugais à offrir aux personnes démunies et aux familles du quartier des activités lors de la période des fêtes tout en limitant l'isolement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans le médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 25 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-24

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1183945002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour la distribution de paniers de Noël offerts aux résidents dans le besoin pendant la période des fêtes.

À la demande du cabinet du maire, et en vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal (chapitre C-11.4);  
Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :

D'accorder une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka, tel que décrit dans le sommaire décisionnel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-25 17:09

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1183945002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour la distribution de paniers de Noël offerts aux résidents dans le besoin pendant la période des fêtes.

**CONTENU****CONTEXTE**

Octroyer une contribution financière de 500 \$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Stanislas-de-Kostka pour la distribution de paniers de Noël offerts aux résidents dans le besoin pendant la période des fêtes.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

L'église Saint-Stanislas-de-Kostka est une église catholique située dans le Plateau Mont-Royal. Elle a été fondée en 1910 et est située au 1350, boul. St-Joseph Est.

**JUSTIFICATION**

Par sa contribution, l'arrondissement aide l'organisme à offrir aux personnes démunies et aux familles du quartier des paniers de Noël pour leur permettre d'avoir des moments de réjouissance.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans le médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Michel BRUNET)

---

#### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

#### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 25 janvier 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Josée LÉGARÉ  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-25

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1182728001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Groupe Communications Verrecchia inc. et Andréa Lee concernant l'occupation permanente pour l'immeuble situé aux 4666-4674, rue Resther

ATTENDU qu'un permis d'occupation permanente du domaine public a été émis le 9 octobre 2014;

ATTENDU que les parties ont convenue de régler le litige à l'amiable et hors cour.

Considérant l'attestation de conformité rendu par la Direction du développement du territoire et des travaux publics il est recommandé :

- D'accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Groupe Communications Verrecchia inc. et Andréa Lee concernant l'occupation permanente pour l'immeuble situé aux 4666-4674, rue Resther;
- D'autoriser Me Jean-Philippe Guay, avocat au Service des affaires juridiques, à signer cette entente.

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182728001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour dans le cadre du litige opposant la Ville de Montréal à Groupe Communications Verrecchia inc. et Andréa Lee concernant l'occupation permanente pour l'immeuble situé aux 4666-4674, rue Resther

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'immeuble situé au 4666-4674, rue Resther comprend des empiètements pour son mur de façade ainsi que deux balcons. Une demande de permis d'occupation permanente du domaine public a été déposée et le 9 octobre 2014 la Division des études techniques de l'arrondissement a émis un permis d'occupation permanente pour les empiètements. Les propriétaires ont rapidement contesté les frais associés à l'occupation permanente alléguant que l'immeuble a toujours été construit de cette manière. L'arrondissement a expliqué aux requérants les règles relatives aux occupations permanentes. Malgré ces explications, le 20 février 2017 une demande introductive d'instance en jugement déclaratoire a été déposée contre la Ville de Montréal.

Le Service des affaires juridiques recommande un règlement d'entente hors cour.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

DB130098016 : permettre l'occupation permanente du domaine public pour l'adresse : 4666-4674, rue Resther (Dossier : 2006-53059170-A)

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à accepter la proposition de règlement relatif à l'entente hors cour. Cette dernière vise deux éléments : la révision de la valeur de référence et le remboursement partiel des frais d'occupation du domaine public et des intérêts acquittés par les propriétaires de l'immeuble en litige et ce, en conformité avec le cadre réglementaire applicable.

## **Révision de la valeur de référence**

L'entente hors cours comprend une réévaluation de la valeur des parties du domaine public occupées par les empiètements du bâtiment sis aux 4666-4674, rue Resther. Cette dernière a été estimée à quarante deux virgule cinq pour cent (42,5 %) et fait en sorte que le loyer annuel payable pour 2018 devrait être de 913,08 \$ au lieu de 2 148,42 \$

Le projet de règlement présenté par Me Jean-Philippe Guay du Service des affaires juridiques, propose que la Ville s'engage à ce que la valeur de référence actuelle soit calculée en utilisant comme valeur quarante deux virgule cinq pour cent (42,5 %) de la valeur inscrite au rôle d'évaluation de l'immeuble.

## **Remboursement de l'intérêt**

Le projet de règlement présenté par Me Jean-Philippe Guay du Service des affaires juridiques, propose que la Ville rembourse une partie des frais d'occupation du domaine public et des intérêts et ce, en conformité avec la cadre réglementaire applicable.

## **JUSTIFICATION**

Suite à la recommandation des avocats, il est justifié d'accepter la présente entente.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La Ville s'engage à rembourser la somme de 5 257,45 \$ aux propriétaires, soit la différence entre le montant réclamé et le montant obtenu en utilisant quarante deux virgule cinq pour cent (42,5 %) de la valeur inscrite au rôle foncier de l'immeuble concerné. La Ville s'engage également à rembourser la somme de 1 204,42 \$ qui représente une partie des intérêts, frais et pénalités de retard.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Apporter les modifications nécessaires au permis d'occupation permanente pour l'immeuble situé aux 4666-4674, rue Resther, et envoyer un nouvel avis de cotisation au Service des finances.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs\_des relations avec les citoyens\_des communications et du greffe (Claude LABRIE)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Jean-Philippe GUAY, Service des affaires juridiques  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 22 janvier 2018  
Jean-Philippe GUAY, 22 janvier 2018

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-France PLOUFFE  
Agent(e) technique principal(e)

#### **ENDOSSÉ PAR**

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

Le : 2018-01-19

---

### **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1183842001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2017.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction des services administratifs, des relations avec les citoyens, des communications et du greffe, il est recommandé :  
De prendre acte du dépôt du rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2017, conformément au *Règlement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (2011-02) de l'arrondissement.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:25

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1183842001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens_des communications et du greffe , Division des relations avec les citoyens_des communications et du greffe
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 30 novembre et du 1er au 31 décembre 2017.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dépôt des rapports de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et des listes des bons de commandes autorisés pour la période visée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Non applicable.

**DESCRIPTION**

Non applicable.

**JUSTIFICATION**

Non applicable.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Non applicable.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Non applicable.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérification effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements en encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Isabell ROSS  
Analyste de dossiers

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-23

Claude GROULX  
Secrétaire- recherchiste

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Stéphane CLOUTIER  
Directeur des services administratifs\_ des relations avec les citoyens\_ des communications et du greffe



**Dossier # : 1176768021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de l'avenue Henri-Julien

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :  
ÉDICTER UNE ORDONNANCE ÉTABLISSANT L'IMPLANTATION D'UN PANNEAU D'ARRÊT SUR LA RUE MARIE-ANNE EST À L'INTERSECTION DE L'AVENUE HENRI-JULIEN

ATTENDU QUE cette demande a fait l'objet de plusieurs requêtes de citoyens;

ATTENDU QUE l'ajout d'un panneau d'arrêt à cette intersection améliorera la sécurité des piétons, écoliers et cyclistes qui se déplacent dans le secteur;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'approche ouest de l'intersection avec l'avenue Henri-Julien;
- D'autoriser l'installation de la signalisation et du marquage appropriés.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-22 09:33

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176768021**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance établissant l'implantation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de l'avenue Henri-Julien

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Des problématiques de sécurité ont été soulevées à l'intersection de la rue Marie-Anne Est et de l'avenue Henri-Julien par des requêtes de citoyens. Une étude pour l'installation d'un panneau d'arrêt à l'approche ouest de l'intersection a été réalisée.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune.

**DESCRIPTION**

Suite à l'étude de l'intersection, il est recommandé d'implanter un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'approche ouest de l'intersection de l'avenue Henri-Julien.

**JUSTIFICATION**

L'installation de panneaux d'arrêts toutes directions peut être envisagée à l'intersection Marie-Anne Est / Henri-Julien, car la condition de ratio des débits (rue plus achalandée / rue moins achalandée < 2,3) est satisfaite pour toute la période du comptage (8 heures). Malgré le fait que la condition de la proximité d'un arrêt et de feux de circulation (Laval et Saint-Denis) ne soit pas respectée (condition 3), il en ressort que cette condition est plus ou moins applicable dans le contexte urbain montréalais alors que cette situation n'est pas inhabituelle dans l'Arrondissement.

De plus, la piètre visibilité de l'approche ouest de la rue Marie-Anne Est depuis l'avenue Henri-Julien constitue une condition qui justifie la présence d'un arrêt sur la rue Marie-Anne Est. En effet, la présence de la cour de l'école Arc-en-Ciel qui se situe en bordure de trottoir, clôturée et surélevée de près d'un mètre par rapport au niveau de la rue, est un obstacle qui nuit à la visibilité.

L'arrêt sur la rue Marie-Anne Est permettra notamment d'améliorer la sécurité des piétons et cyclistes qui traversent l'intersection, et des élèves qui fréquentent l'école Arc-en-Ciel et dont l'accès principal se situe sur l'avenue Henri-Julien, au sud de la rue Marie-Anne Est.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont-La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le projet permettra à l'Arrondissement de contribuer aux objectifs de son Plan Local de Développement Durable (PLDD) 2016-2020.

En effet, l'installation d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est à l'intersection de l'avenue Henri-Julien permettra de poursuivre les engagements liés à *la priorité d'intervention numéro 1 : Réduire les émissions de gaz à effet de serre et la dépendance aux énergies fossiles*, Action 1 : Augmenter la part modale des déplacements à pied, à vélo ou en transport en commun en sécurisant les déplacements actifs des citoyens sur le trajet domicile-école-travail.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La mise en place d'un panneau d'arrêt sur la rue Marie-Anne Est contribuera à la sécurité des piétons, écoliers et cyclistes fréquentant le secteur.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des panneaux indiquant la signalisation à venir seront installés à l'endroit où le panneau d'arrêt est prévu 30 jours précédant leur implantation.

Des panneaux de signalisation indiquant «nouvelle signalisation» seront installés sur toutes les approches du carrefour une fois le panneau d'arrêt implanté et devront demeurer en place pendant 30 jours.

L'annonce sera faite dans le communiqué des faits saillants du conseil d'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ordre de travail et plan de marquage à transmettre à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

La mise en place de l'arrêt s'effectuera au courant du printemps 2018.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Annie LAMBERT, 19 janvier 2018  
Michel TANGUAY, 19 janvier 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline VIEN  
Ingénieure en circulation et stationnement

### ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-01-16

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1176790002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance interdisant le virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Denis, aux approches nord et sud de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ÉDICTER UNE ORDONNANCE INTERDISANT LE VIRAGE À GAUCHE EN TOUT TEMPS SUR LA RUE SAINT-DENIS AUX APPROCHES NORD ET SUD DE L'INTERSECTION DE L'AVENUE DU MONT-ROYAL EST**

ATTENDU QUE cette demande s'inscrit dans l'approche Vision Zéro de la Ville de Montréal;

ATTENDU QUE cette demande va améliorer la sécurité à l'intersection;

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

- D'édicter une ordonnance établissant l'interdiction de virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Denis, aux approches nord et sud de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est;
- D'autoriser l'installation de la signalisation appropriée.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-19 11:15

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1176790002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Édicter une ordonnance interdisant le virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Denis, aux approches nord et sud de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre de l'approche Vision Zéro, la Ville de Montréal s'est engagée à sécuriser 10 intersections par année. Pour l'année 2017, la Division Sécurité et aménagement du réseau artériel demande à l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal d'installer une signalisation d'interdiction de virage à gauche en tout temps sur la rue Saint-Denis aux approches nord et sud de l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Aucune

**DESCRIPTION**

Dans l'axe de la rue Saint-Denis, à l'intersection de l'avenue du Mont-Royal Est, l'interdiction de virage à gauche sera effective en tout temps alors qu'actuellement, ces manoeuvres sont permises entre 22 h et 7 h. Cette demande est justifiée par le fait que, de 2011 à 2015, 7 collisions de type virage à gauche opposé (virage à gauche du sud vers l'ouest ou du nord vers l'est qui entre en collision avec un mouvement tout droit vers le sud ou vers le nord) ont eu lieu entre 22 h et 7 h.

**JUSTIFICATION**

En vertu de l'article 3, paragraphe 3 du règlement C-4.1., l'arrondissement peut, par ordonnance, déterminer les directions des voies et les manoeuvres obligatoires ou interdites.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux de signalisation exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie.  
L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier, sous forme de charges inter unités.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Aucune

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sécurisation des déplacements à cette intersection.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans les faits saillants de la séance du conseil diffusés sur le fil de presse ainsi que dans le site Web, l'infolettre et dans les médias sociaux de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Adoption de l'ordonnance;  
Opération de communication;  
Préparation et envoi des ordres de travail.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Annie LAMBERT, Le Plateau-Mont-Royal  
Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal  
Martin GOULET, Service des infrastructures\_voirie et transports

Lecture :

Michel TANGUAY, 19 janvier 2018  
Martin GOULET, 19 janvier 2018  
Annie LAMBERT, 12 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David FORTIER  
Agent technique en circulation et  
stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-18

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1171059001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance relative au retrait d'un espace au poste d'attente pour les taxis sur la rue Saint-Dominique, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Marmette

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AFIN DE RETIRER LE POSTE D'ATTENTE POUR TAXIS SUR LA RUE SAINT-DOMINIQUE, ENTRE LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH EST ET LA RUE MARMETTE.

ATTENDU QU'EN vertu de l'article 3, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M., c. C-4.1, l'arrondissement peut par ordonnance établir des postes d'attente pour les taxis, les autobus, les minibus et tous les autres véhicules.

Il est recommandé :

D'édicter une ordonnance afin de retirer la zone de stationnement interdit, réservé taxis, située sur le côté est de la rue Saint-Dominique à neuf (9) mètres au sud du boulevard Saint-Joseph Est, sur une distance de 10 mètres.

D'autoriser la modification de la signalisation en conséquence.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-22 09:36

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1171059001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division études techniques
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnance relative au retrait d'un espace au poste d'attente pour les taxis sur la rue Saint-Dominique, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Marmette

**CONTENU**

**CONTEXTE**

**Requête:** 18-5052

La Division de l'inspection et des enquêtes du Bureau du taxi et du remorquage confirme à l'arrondissement que le poste d'attente pour taxis situé sur la rue Saint-Dominique au sud du boulevard Saint-Joseph Est peut être retiré. Il s'agit d'un poste qui n'est pas utilisé, notamment depuis la fermeture à la circulation en 2010 de la rue Saint-Dominique entre le boulevard Saint-Joseph Est et l'avenue Laurier Est.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Le poste d'attente pour taxis a été installé suite à une décision antérieure à 1999; les informations relatives à son installation ne sont pas disponibles.

**DESCRIPTION**

Suite à l'analyse du dossier, il est recommandé :

- De retirer la zone de stationnement interdit excepté taxis située sur le côté est de la rue Saint-Dominique à neuf (9) mètres au sud du boulevard Saint-Joseph Est, sur une distance de 10 mètres.

**JUSTIFICATION**

En raison du taux élevé d'occupation des espaces de stationnement dans ce secteur, un gain de deux (2) espaces supplémentaires pour les résidents et visiteurs est souhaitable.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Travaux exécutés par l'arrondissement Rosemont–La Petite-Patrie. L'arrondissement du Plateau-Mont-Royal est facturé par ce dernier, sous forme de charges inter unités.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

n/a

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Gain de deux (2) espaces de stationnement.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Transmission de l'information au Bureau du taxi et du remorquage.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Préparer et transmettre un ordre de travail à la Division de l'entretien, de l'éclairage et de la signalisation.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs. En vertu de l'article 3, paragraphe 6 du Règlement sur la circulation et le stationnement R.R.V.M., c. C-4.1, l'arrondissement peut par ordonnance établir des postes d'attente pour les taxis, les autobus, les minibus et tous les autres véhicules.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Amélie OUELLETTE  
Agente technique circulation et stationnement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-18

Benoît MALETTE  
Chef de division études techniques

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1175924004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**ADOPTER LE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL (01-277) AFIN DE SCINDER LA ZONE 0733 ET DE CRÉER LA ZONE 0770 (01-277-81)**

VU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

VU les articles 130 et 131 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, chapitre C-11.4);

ATTENDU QUE l'arrondissement veut privilégier, au-delà de l'entente entre Allied Properties et le Regroupement Pied Carré, la présence d'usages artistiques;

ATTENDU QUE l'arrondissement souhaite harmoniser le zonage entre chacune des mégastructures;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme de l'arrondissement a formulé une recommandation favorable au présent dossier lors de sa réunion du 14 novembre 2017.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

DE donner avis de motion de la présentation, à une séance subséquente du conseil, du *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81);*

D'adopter le premier projet du règlement 2017-10 intitulé *Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81);*

DE fixer l'assemblée publique de consultation requise en vertu de l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) au mardi 30 janvier 2018 à 18 h au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, salle Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2017-12-07 11:09

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1175924004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de scinder la zone 0733 et de créer la zone 0770 (01-277-81)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

À la suite du déclin de l'industrie manufacturière, les nombreux espaces laissés vacants dans les six mégastructures caractérisant le secteur Saint-Viateur Est ont peu à peu été investis par des artistes et des artisans, allant jusqu'à occuper environ 30 % de certains bâtiments.

En 2012, la revitalisation accélérée du quartier a poussé le conseil d'arrondissement à mettre en place un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) pour figer le développement pendant l'élaboration d'une nouvelle vision de développement.

En 2013, Allied Properties a conclu une entente avec les artistes du Regroupement Pied Carré visant à sécuriser plus de 200 000 pi<sup>2</sup> au 5445 de l'avenue De Gaspé.

En 2014, l'arrondissement a abrogé le RCI et adopté une réglementation innovante proposant un zonage vertical permettant d'assurer la préservation d'un écosystème d'usages variés dans ces mégastructures. Reprenant les principes de l'accord entre Allied Properties et le Regroupement Pied Carré, ces nouvelles normes réservent aux usages vulnérables deux étages par bâtisse. Puisque le propriétaire du 5445 et du 5455 de l'avenue De Gaspé avait déjà entrepris de sécuriser la production artistique, le zonage prescrit pour ces constructions reprend la forme des autres édifices, mais sans imposer les contraintes quant aux limites de superficies de plancher.

Aujourd'hui, la présence d'ateliers à prix abordable est fragilisée en raison des hausses importantes de la valeur foncière. En quatre ans, les taxes municipales versées par l'OBNL ont augmenté de plus de 300 % pour atteindre plus de 800 000 \$ par année. Cette seule charge représente près de 25 % du loyer d'un artiste.

Dans le contexte où Montréal a obtenu, dans le cadre du projet de Loi 121, le pouvoir de moduler le niveau de la taxation municipale en fonction de l'usage, les représentants des services centraux de la Ville de Montréal et d'Ateliers créatifs travaillent ensemble pour identifier des solutions durables pour réduire le fardeau fiscal des artistes.

Entre-temps, la Direction du développement du territoire et des travaux publics (DDTTP) souhaite assurer le maintien d'activités artistiques au 5445 de l'avenue De Gaspé en

prévoyant des normes urbanistiques à cette fin. Ce changement privilégiera les artistes dans les étages occupés par le regroupement dans le bâtiment du 5445, avenue de Gaspé en limitant leur transformation à des fins plus lucratives. Cette intervention réglementaire permettra également de préserver l'esprit des investissements publics majeurs, spécifiquement faits pour mettre en valeur cet écosystème.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA14 25 0144 (1145924001) avril 2014 : Adoption du règlement *Règlement (01-277-65) modifiant le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) relatif au secteur Saint-Viateur Est (01-277-62), afin de retirer l'usage « débit de boissons alcooliques » des catégories I.3(1) et I.3(2) .*

CA13 25 0475 (1135924001) décembre 2013 : Adoption, avec changements, du *Règlement (01-277-62) modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277), relatif au secteur Saint-Viateur Est .*

CM13 0474 (1132583001) mai 2013 : Adoption, suite à l'énoncé d'intérêt patrimonial et au 2<sup>e</sup> avis du CPM et du CJV, des modifications au Plan d'urbanisme afin de limiter la hauteur maximale dans l'aire de protection du monastère et d'augmenter la hauteur minimale dans le secteur des mégastructures.

CM13 0355 (1122583001) avril 2013 : Adoption, des modifications au Plan d'urbanisme afin de revoir les limites des secteurs à transformer et des secteurs d'affectation du sol, d'ajouter et de préciser certains moyens de mise en œuvre et d'attribuer le statut de « parc et espace vert » au Champ des possibles.

CA12 25 0471 (1122583001) décembre 2012 : Retrait des bâtiments sis au 5445 et au 5455 avenue De Gaspé du territoire d'application du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02).*

CA12 25 0039 (1122583001) mars 2012 : Adoption du *Règlement de contrôle intérimaire relatif aux nouveaux usages, aux nouvelles constructions et aux agrandissements dans une partie du secteur Saint-Viateur Est (2012-02)* afin d'interdire certains usages et pour limiter à 500 m<sup>2</sup> la superficie des usages autres que les ateliers d'artiste dans le secteur d'emploi.

### **DESCRIPTION**

Le projet de Règlement 01-277-81 vise à attribuer à l'immeuble du 5445 de l'avenue De Gaspé une catégorie d'usages privilégiant la présence d'activités artistiques et artisanales, telles qu'actuellement en vigueur pour les mégastructures de l'avenue Casgrain et celle du 5605 de l'avenue De Gaspé (I.3(1)). Toutefois, les étages réservés aux activités vulnérables seront les étages 3 à 6 et aucune limite de superficie de plancher ne sera appliquée pour l'usage « bureau » au deuxième étage.

Concrètement, le seul impact de cette modification pour le propriétaire de l'immeuble sera la limitation des activités possibles aux étages 3 à 6.

Le zonage du 5455 de l'avenue De Gaspé demeure inchangé.

### **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire pour les motifs suivants :

- Privilégier la présence d'usages artistiques;

- Limiter la possibilité de redéveloppement des espaces artistiques à des fins plus lucratives;
- Harmoniser le zonage entre chacune des mégastructures.

Le comité consultatif d'urbanisme a formulé une recommandation favorable lors de sa réunion du 17 novembre 2017 (voir la recommandation en pièce jointe).

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La préservation d'un écosystème d'usages variés dans le secteur Saint-Viateur Est protégera le tissu social et économique unique du quartier.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

En plus de rendre accessibles les différents avis publics sur le site Internet de l'arrondissement, les opérations de communication menées sont conformes aux obligations eu égard à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1). Cette décision sera aussi annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

La modification proposée au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277) est susceptible d'approbation référendaire.

#### **Étape réalisée**

- 14 novembre 2017 : Avis favorable du comité consultatif d'urbanisme.

#### **Étape projetée**

- 18 décembre 2017 : Avis de motion et adoption par le conseil d'arrondissement du premier projet de règlement.

#### **Étapes subséquentes**

- janvier 2017 : Avis public dans le journal *Le Plateau* annonçant la tenue d'une assemblée publique de consultation;
- 30 janvier 2018 : Assemblée publique de consultation;
- 5 février 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du second projet de règlement avec ou sans modification;
- février 2018 : Avis public dans le journal *Le Plateau* décrivant le projet de règlement et le mécanisme d'approbation référendaire;
- 5 mars 2018 : Adoption par le conseil d'arrondissement du règlement;
- Avril 2018 : Entrée en vigueur suite à l'obtention du certificat de conformité.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur, ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 22 novembre 2017

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LEMIEUX  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2017-11-22

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des travaux publics

**Dossier # : 1184440001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un nouvel édicule pour le métro Mont-Royal, accessible universellement, à l'allure architecturale contemporaine, muni d'une toiture végétale, et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gerald-Godin, conformément au projet particulier (résolution CA16 25 0210)

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN NOUVEL ÉDICULE POUR LE MÉTRO MONT-ROYAL, D'ALLURE ARCHITECTURALE CONTEMPORAINE, ACCESSIBLE UNIVERSELLEMENT, MUNI D'UNE TOITURE VÉGÉTALE, ET DONT LE PARTI ARCHITECTURAL VALORISE LA TRANSPARENCE ET L'INTÉGRATION À LA PLACE GÉRALD-GODIN – 470-480, AVENUE DU MONT-ROYAL EST.**

ATTENDU QUE le projet fait suite à la volonté, en 2013, de la STM (Société de transport de Montréal) de transformation de l'édicule de la station de métro Mont-Royal visant à y intégrer des mesures d'accessibilité universelle, et ce, en conformité avec le *Plan de développement d'accessibilité universelle de la STM 2012-2020*;

ATTENDU QUE le projet fait suite à la volonté, en 2013, de l'arrondissement de profiter de cette opportunité que constituait la transformation de l'édicule, pour redéfinir la place Gerald-Godin et y réaliser un projet complet, intégré et porteur pour la collectivité;

ATTENDU QUE le projet fait également suite à une démarche de réflexion collective intitulée *Imaginons la place Gerald-Godin !* initiée en 2014, dont l'objectif était de se doter d'une vision concertée pour orienter la conception des aménagements futurs sur cette place publique. Cette démarche utilise les nouvelles pratiques de l'urbanisme participatif, impliquant des citoyens et des professionnels de tous les horizons;

ATTENDU QUE le projet respecte et intègre les résultats de cette réflexion collective;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a résolu (résolution CA16 25 0210), lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, d'accorder la démolition et la reconstruction de l'édicule du métro Mont-Royal;

ATTENDU QUE le projet respecte les conditions du projet particulier (PPCMOI);

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU QU'à sa séance du 12 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés signés par l'architecte Patrice Monfette de la STM, reçus par la Direction le 6 juin 2017, pour le projet de construction d'un nouvel édicule pour le métro Mont-Royal situé au 470-480, avenue du Mont-Royal Est, d'allure architecturale contemporaine, accessible universellement, muni d'une toiture végétale, et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gerald-Godin, faisant l'objet de la demande de permis numéro 3001313519, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-19 11:30

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1184440001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un nouvel édicule pour le métro Mont-Royal, accessible universellement, à l'allure architecturale contemporaine, muni d'une toiture végétale, et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gérard-Godin, conformément au projet particulier (résolution CA16 25 0210)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, le conseil d'arrondissement a résolu (résolution CA16 25 0210) d'accorder la démolition et la reconstruction de l'édicule du métro Mont-Royal. Suite au projet particulier accordé, une demande de permis de construction (no 3001313519) et de certificat d'autorisation de démolition (no 3001373253) ont été déposées à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 6 juin 2017 pour la démolition et la reconstruction de l'édicule du métro Mont-Royal, sis au 470-480, avenue du Mont-Royal Est. Le nouvel édicule de métro sera de facture architecturale contemporaine, accessible universellement, muni d'une toiture végétale, et son parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gérard-Godin.

En 2013, la Société de transport de Montréal (STM) a dévoilé un projet de transformation de l'édicule de la station de métro Mont-Royal visant à y intégrer des mesures d'accessibilité universelle, et ce, en conformité avec le *Plan de développement d'accessibilité universelle de la STM 2012-2 020* . À ce moment, le projet se limitait principalement à modifier l'édicule existant, qui se trouve sur la place Gérard-Godin, afin d'y intégrer un ascenseur. La place Gérard-Godin constitue un lieu public central du Plateau-Mont-Royal. Toutefois, celle-ci présente des problématiques urbanistiques complexes identifiées au *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)*, que l'arrondissement s'était engagé à solutionner en menant à terme une planification détaillée. Reconnaisant le fort potentiel des lieux, l'administration a souhaité saisir l'opportunité que constituait la transformation de l'édicule pour réfléchir à l'avenir de la place Gérard-Godin et y réaliser un projet complet, intégré et porteur pour la collectivité.

C'est dans ce contexte qu'a été initiée, en 2014, une démarche de réflexion collective intitulée *Imaginons la place Gérard-Godin !* dont l'objectif était de se doter d'une vision concertée pour orienter la conception des aménagements futurs sur cette place publique. La démarche, utilisant les nouvelles pratiques de l'urbanisme participatif, prit la forme d'une série de laboratoires vivants impliquant des citoyens et des professionnels de tous les

horizons. En s'appuyant sur la lecture du lieu et son évolution, ils ont déterminé que les aménagements futurs de la place devraient respecter la vision suivante :

- **coulis** : une structure colorée se déployant tout en affirmant la présence des piétons;
- **stratification** : un paysage vertical qui s'élève depuis le sous-sol pour vivre l'expérience du palimpseste des lieux;
- **lumière et transparence** : une lanterne animant la place en mouvement et son cadre architectural. Un abri de verre où l'on découvre le sous-sol et dont la transparence laisse voir à travers;
- **structure vivante** : un lieu vivant, végétal et comestible, dont le rythme exprime le cycle diurne et nocturne, ainsi que celui des saisons;
- **modularité** : un traitement modulaire et multifonctionnel qui en fait une place adaptable et ludique. Une signalétique animant la place et permettant une liberté de circulation piétonne.

Des objectifs d'aménagement ont également été énoncés par les citoyens afin de décliner cette vision en moyens de mise en œuvre. Ceux-ci s'intéressent aux thèmes de l'identité, de la culture, de la sécurité, de la nature et de la cohabitation des modes de transport, mais aussi de l'architecture. C'est en s'appuyant sur ces objectifs que la STM a complètement repensé son projet pour proposer un édifice dont l'architecture est cohérente avec la vision citoyenne et dont les composantes bonifient l'expérience qu'offre la place publique dans son ensemble.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le site occupe la tête d'îlot formée par les rues Berri et Rivard et l'avenue du Mont-Royal et est situé dans l'aire de paysage 2 ([Saint-Jean-Baptiste](#)) et l'unité de paysage 9B (Avenue du Mont-Royal). À la suite des présentations faites au CCU à ses séances du 30 juin et 20 octobre 2015, lors desquelles certains commentaires furent énoncés par le CCU, la STM a soumis un concept renouvelé. Ce projet révisé, tenant compte de ces commentaires, a été présenté au CCU à sa séance du 23 février 2016 et le comité fut fort favorable au nouveau parti architectural et au projet très abouti présenté en projet particulier.

Le projet propose un édifice dont l'architecture est cohérente avec la vision citoyenne et dont les composantes bonifient l'expérience qu'offre la place publique dans son ensemble. Le concept prévoit une large fenestration s'inscrivant dans l'idée d'intégrer les composantes de la vision que sont la stratification, la lumière et la transparence. Également, le concept laisse la place au rythme des jours et des saisons qui interagirait avec la station ainsi qu'aux gens qui se refléteraient dans celle-ci. Le requérant propose également de faire participer la station de métro à la dynamique de la place en ajoutant une œuvre d'art visible de l'extérieur. De plus, l'aménagement d'une toiture partiellement végétalisée constitue une réponse à la notion de structure vivante. Finalement, au-delà des mesures d'accessibilité universelle, le projet désire améliorer la fluidité des déplacements à l'intérieur de la station tout en concevant un bâtiment répondant aux nouvelles normes sismiques et de ventilation d'urgence.

Le projet final a été présenté au comité consultatif d'urbanisme pour approbation en PIIA lors de la séance du 12 décembre 2017 et a reçu un avis favorable au projet de construction proposé, qui intègre l'intégralité des commentaires énoncés.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, le conseil d'arrondissement a résolu (résolution no CA16 25 0210) d'accorder la démolition et la reconstruction de l'édicule du métro Mont-Royal.

## **DESCRIPTION**

Approuver les dessins révisés signés par l'architecte Patrice Monfette de la STM, reçus par la Direction le 6 juin 2017, pour le projet de construction d'un nouvel édicule pour le métro Mont-Royal, d'allure architecturale contemporaine, accessible universellement, muni d'une toiture végétale, et dont le parti architectural valorise la transparence et l'intégration à la place Gérald-Godin – 470-480, avenue du Mont-Moyal Est.

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet fait suite à la volonté, en 2013, de la STM (Société de transport de Montréal) de transformer l'édicule de la station de métro Mont-Royal visant à y intégrer des mesures d'accessibilité universelle, et ce, en conformité avec le *Plan de développement d'accessibilité universelle de la STM 2012-2020* ;
- le projet fait suite à la volonté, en 2013, de l'arrondissement de profiter de cette opportunité que constituait la transformation de l'édicule, pour redéfinir la place Gérald-Godin et y réaliser un projet complet, intégré et porteur pour la collectivité;
- le projet fait également suite à une démarche de réflexion collective intitulée *Imaginons la place Gérald-Godin !* initiée en 2014, dont l'objectif était de se doter d'une vision concertée pour orienter la conception des aménagements futurs sur cette place publique. Cette démarche utilise les nouvelles pratiques de l'urbanisme participatif, impliquant des citoyens et des professionnels de tous les horizons;
- le projet respecte et intègre les résultats de cette réflexion collective;
- le conseil d'arrondissement a résolu (résolution CA16 25 0210), lors de sa séance du lundi 6 juin 2016, d'accorder la démolition et la reconstruction de l'édicule du métro Mont-Royal;
- le projet respecte les conditions du projet particulier (PPCMOI);
- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 12 décembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Une toiture végétale et des pavés perméables de couleur gris pâle (permettant la percolation de l'eau) sont prévus.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 5 février 2018 : Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

### **Étape subséquente**

- Émission du permis de construction.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 18 janvier 2018

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Gaetan RICARD  
Conseiller(ère) en aménagement

### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-18

Michael TREMBLAY  
Chef de division de l'urbanisme, du  
patrimoine et des services aux entreprises

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1182957001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec commerce au rez-de-chaussée, 4 logements, mezzanine et terrasse au toit, situé au 2150, RUE RACHEL EST.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE TROIS ÉTAGES AVEC COMMERCE AU REZ-DE-CHAUSSÉE, 4 LOGEMENTS, MEZZANINE ET TERRASSE AU TOIT - 2150, RUE RACHEL EST.**

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 28 novembre 2017;

ATTENDU que les dessins d'exécution en architecture et structure à un taux d'avancement d'environ 70 % seront transmis à la direction avant l'émission du permis.

ATTENDU qu'une lettre de garantie irrévocable au montant de 50 000 \$ sera déposée avant l'émission du permis de construction afin d'assurer la conformité de l'ensemble des travaux au permis émis.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Jean-Lou Hamelin, reçus par la Direction le 25 avril 2017, pour la construction d'un immeuble de trois étages avec commerce au rez-de-chaussée, 4 logements, mezzanine et terrasse au toit, situé au 2150,

rue Rachel Est. (lot 1 585 618), faisant l'objet de la demande de permis no 3001301455, conformément au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (PIIA) (2005-18).

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:54

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1182957001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un immeuble de trois étages avec commerce au rez-de-chaussée, 4 logements, mezzanine et terrasse au toit, situé au 2150, RUE RACHEL EST.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis de construction (numéro 3001301455) a été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 25 avril 2017. Cette demande concerne le site du 2150, rue Rachel Est, où le bâtiment qui y était implanté a fait l'objet d'une demande de certificat d'autorisation de démolition (no 3000353268-14) délivré le 30 janvier 2014. Ce bâtiment devait être démoli puisque sa charpente était affectée par de nombreux problèmes d'affaissement irréguliers dus à la nature du sol.

Le présent projet vise à ériger un immeuble de trois étages avec commerce au rez-de-chaussée, 4 logements, mezzanine et terrasse au toit, et ce, conformément à ce qu'autorise le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*.

Le lot actuel permet l'érection d'un immeuble de type mixte (commerce et logements) et s'implantera à l'intersection des rues Rachel Est et des Érables en contiguïté avec les immeubles existants sur des Érables. Lors de l'analyse de la demande, il a été proposé de faire un alignement de construction pour mettre en valeur le coin de l'immeuble, en faisant une avancée de 2,0 mètres devant les immeubles existants sur la rue des Érables. Cette implantation se retrouve à de nombreux endroits dans l'unité de paysage, tout en conservant une cour avant plantée.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)*, le projet de construction a été évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (2005-18)*. Le lot est situé du côté nord de la rue Rachel Est, entre la rue des Érables et la rue Parthenais, dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 3 (rue D'Iberville). Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage. Plus précisément, le

revêtement des murs de façade sera en brique d'argile de couleur beige pâle, modèle Light Buff Smooth de Hanson. Les cours avant et arrière seront plantées et celle à l'intersection comptera un nouvel arbre mature, en continuité avec ceux existants de la rue des Érables. Enfin, la terrasse au toit est pourvue de bacs de végétaux permanents.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors des séances du 16 novembre et 28 novembre 2017, et a reçu un avis favorable au projet de construction.

### **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Un certificat d'autorisation de démolition (no 3000353268-14) pour le bâtiment de 3 étages (commercial et résidentiel) a été délivré le 30 janvier 2014.

### **DESCRIPTION**

Approuver les dessins révisés signés et scellés par l'architecte Jean-Lou Hamelin, reçus par la Direction le 25 avril 2017, pour la construction d'un bâtiment de trois étages avec commerce au rez-de-chaussée, 4 logements, mezzanine et terrasse au toit, situé au 2150, rue Roy Est (lot 1 585 618).

### **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 28 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec conditions et lettre de garantie irrévocable;
- les conditions sont incluses aux dessins révisés.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Sans objet

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un aménagement paysager au sol est prévu en cours avant et arrière, avec la plantation d'un arbre mature. La terrasse au toit sera pourvue de bacs de végétaux permanents. Les toitures seront gris pâle ou blanches.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Sans objet

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

#### **Étape projetée**

- 6 février 2018: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

## Étape subséquente

- Émission du permis de construction.

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 16 janvier 2018

---

### RESPONSABLE DU DOSSIER

François CONTANT  
Architecte

### ENDOSSÉ PAR

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2018-01-16

---

### APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un bâtiment de 2 étages avec mezzanine, comprenant un logement - 4706, rue Saint-André

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter la proposition suivante :

**APPROUVER LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE RÉSIDENTIEL DE 2 ÉTAGES AVEC MEZZANINE, COMPRENANT 1 LOGEMENT - 4706, RUE SAINT-ANDRÉ**

ATTENDU QU'une décision (CD17 006) a été signée pour autoriser la démolition de l'immeuble suite à la séance publique du comité de démolition tenue le 17 octobre 2017;

ATTENDU QUE le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);

ATTENDU l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme à sa séance du 28 novembre 2017;

ATTENDU QUE les mesures de protection des arbres existants et les dessins d'exécution révisés seront fournis avant la délivrance du permis.

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'approuver les dessins révisés et signés par l'architecte Stéphane Rasselet, reçus par la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 6 octobre 2017, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages, avec sous-sol et mezzanine, comprenant 1 logement, situé au 4706, rue Saint-André (lot 1 618 596), faisant l'objet de la demande de permis 3001318069, conformément au *Règlement sur les plans*

*d'implantation et d'intégration architecturale* (PIIA) (2005-18) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:51

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186205001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de l'urbanisme_du patrimoine et des services aux entreprises
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 26 a) aménager son territoire de façon sécuritaire
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Approbation des plans conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2005-18 - projet de construction d'un bâtiment de 2 étages avec mezzanine, comprenant un logement - 4706, rue Saint-André

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Une demande de permis (numéro 3001278891) a d'abord été déposée à la Direction du développement du territoire et des travaux publics le 23 janvier 2017 pour l'agrandissement d'un immeuble résidentiel de 2 étages comptant 1 logement, situé au 4706, rue Saint-André (lot 1 618 596). Le permis d'agrandissement a été délivré le 29 mai 2017. Le lendemain, la démolition du bâtiment à la seule exception de la façade a été constatée par l'inspecteur. Devant ce constat, une demande de construction (3001318069) d'un immeuble résidentiel de 2 étages avec mezzanine, comprenant 1 logement, a donc été déposée le 27 juin 2017. Cette demande de construction fait suite à une demande de certificat d'autorisation de démolition (3001317329) qui a été déposée le 22 juin 2017. Suite à la séance du comité d'étude des demandes de démolition tenue le 17 octobre 2017, une décision (CD17 006) a été rendue pour autoriser la démolition du bâtiment, déjà réalisée sans permis. L'usage « habitation d'un seul logement » a été autorisé par la résolution CA17 25 0382 du projet particulier, lors de la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 octobre 2017.

Conformément au *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (01-277), le projet de construction doit être évalué selon les critères et objectifs de l'annexe B - Fascicule d'intervention pour les nouveaux bâtiments du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18). Le lot est situé du côté ouest de la rue Saint-André, entre la rue Gilford et la rue De Bienville, dans l'aire de paysage 5 (Village De Lorimier) et l'unité de paysage 5.8 (Rue De Bienville). Le bâtiment projeté inclut la conservation de la façade existante, avec sa brique et son couronnement d'origine. Les revêtements proposés sont compatibles à ceux observables dans cette aire de paysage, soit la brique, l'acier et le fibrociment.

Le dossier a été présenté au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 28 novembre 2017 et a reçu un avis favorable au projet de construction.

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Décision CD17 006 autorisant la démolition suite au certificat de non-appel signé le 14 décembre 2017;

- Résolution CA17 25 0382 autorisant l'usage « habitation d'un seul logement ».

## **DESCRIPTION**

Approbation des dessins révisés signés par l'architecte Stéphane Rasselet, reçus par la Direction le 6 octobre 2017, pour la construction d'un bâtiment résidentiel de 2 étages avec mezzanine, comportant 1 logement, situé au 4706, rue Saint-André (lot 1 618 596).

## **JUSTIFICATION**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande d'approuver les plans révisés susmentionnés pour les motifs suivants :

- le projet rencontre les objectifs et les critères du *Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale* (2005-18);
- à sa séance du 28 novembre 2017, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable à la proposition, avec une condition;
- la condition de présenter les mesures de protection prévues pour les 3 arbres existants devra être remplie avant la délivrance du permis.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

s. o.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La proposition comporte une terrasse au toit avec bacs de plantation permanents, ainsi qu'une toiture végétalisée de type extensif.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s. o.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Cette décision sera annoncée dans le communiqué des faits saillants de la séance du conseil qui est diffusé sur le fil de presse, dans les médias sociaux et l'infolettre, ainsi que sur le site Web de l'arrondissement.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

### **Étape projetée**

- 6 février 2018: Adoption de la proposition par le conseil d'arrondissement.

### **Étape subséquente**

- Émission du permis de construction.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Michel TANGUAY, 16 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

David PLAMONDON  
Architecte

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2018-01-16

Michael TREMBLAY  
chef de division - Urbanisme, Patrimoine et  
Services aux entreprises

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186092005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Marie-Claude Parent (matricule 100072104) à titre d'agent du cadre bâti (code d'emploi 782930), au poste 71722, à la division permis et inspections, et ce, en date du 10 février 2018.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande pour considération la proposition suivante :  
CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Marie-Claude Parent (matricule 100072104) à titre d'agent du cadre bâti (code d'emploi 782930), au poste 71722, à la division permis et inspections, et ce, en date du 10 février 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:29

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186092005**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de madame Marie-Claude Parent (matricule 100072104) à titre d'agent du cadre bâti (code d'emploi 782930), au poste 71722, à la division permis et inspections, et ce, en date du 10 février 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics propose la nomination en vue de la permanence de madame Marie-Claude Parent (matricule 100072104) à titre d'agent du cadre bâti (code d'emploi 782930) au poste 71722, et ce, en date du 10 février 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent d'agent du cadre bâti (code d'emploi 782930 (PMR-18-VACA-782930-71722) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement. Suite au concours, madame Marie-Claude Parent s'est qualifiée, elle est l'ayant droit de l'arrondissement.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste d'agent du cadre bâti;
- que le privilège de qualification a été attribué à madame Marie-Claude Parent dans cet emploi;
- que madame Marie-Claude Parent a été identifiée comme la candidate selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage;

Madame Marie-Claude Parent sera soumise à une période d'essai de huit (8) semaines conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 10 février 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Lou LABISSIÈRE  
Agent conseil en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2018-01-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186092006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Jonathan Malboeuf (matricule 100089093) à titre d'inspecteur du cadre bâti (code d'emploi 721750), au poste 64482, à la division permis et inspections, et ce, en date du 10 février 2018.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande pour considération la proposition suivante :  
CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Jonathan Malboeuf (matricule 100089093) à titre d'inspecteur du cadre bâti (code d'emploi 721750), au poste 64482, à la division permis et inspections, et ce, en date du 10 février 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-23 17:31

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1186092006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division des permis et inspections
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en vue d'une permanence de monsieur Jonathan Malboeuf (matricule 100089093) à titre d'inspecteur du cadre bâti (code d'emploi 721750), au poste 64482, à la division permis et inspections, et ce, en date du 10 février 2018.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Direction du développement du territoire et des travaux publics propose la nomination en vue de la permanence de monsieur Jonathan Malboeuf (matricule 100089093) à titre d'inspecteur du cadre bâti (code d'emploi 721750) au poste 64482, et ce, en date du 10 février 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Le Service des ressources humaines a procédé à l'affichage du poste permanent d'inspecteur du cadre bâti (code d'emploi 721750) (PMR-18-VACA-721750-2) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s'adressait aux employés de la Ville seulement. Suite au concours, monsieur Jonathan Malboeuf s'est qualifié, il est l'ayant droit de l'arrondissement.

En prenant en considération les motifs suivants :

- qu'aucun employé en disponibilité n'est à considérer pour le poste d'inspecteur du cadre bâti;
- que le privilège de qualification a été attribué à monsieur Jonathan Malboeuf dans cet emploi;
- que monsieur Jonathan Malboeuf a été identifié comme le candidat selon les règles d'application de l'article 19 de la convention collective des cols blancs de la Ville de Montréal suite à l'affichage;

Monsieur Jonathan Malboeuf sera soumis à une période d'essai de huit (8) semaines conformément à l'application de l'article 6.03 de la convention collective des cols blancs de

la Ville de Montréal suivant la décision favorable du Conseil d'arrondissement et ce, à compter du 10 février 2018.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Lou LABISSIÈRE  
Agent conseil en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Michael TREMBLAY  
Chef de division - urbanisme

Le : 2018-01-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186092008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en affectation permanente de Madame Isabelle Boucher-Pelletier (matricule 100162596), à titre de régisseuse (212490), sur le poste 73818, à la Division des sports, loisirs et du développement social, et ce, en date du 10 février 2018

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, sports, loisirs, parcs et du développement social, il est recommandé :  
D'autoriser la nomination en affectation permanente de Madame Isabelle Boucher-Pelletier (matricule 100162596), à titre de régisseuse (212490), sur le poste 73818, à la division des sports, loisirs et du développement social, et ce, en date du 10 février 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-02-01 16:04

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186092008**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser la nomination en affectation permanente de Madame Isabelle Boucher-Pelletier (matricule 100162596), à titre de régisseuse (212490), sur le poste 73818, à la Division des sports, loisirs et du développement social, et ce, en date du 10 février 2018

**CONTENU**

**CONTEXTE**

La Direction de la culture, des sports, loisirs, des parcs et du développement social propose la nomination en affectation permanente de Mme Isabelle Boucher-Pelletier (matricule 100162596) à titre de régisseuse (212490), au poste 73818 à la Division des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, et ce, en date du 10 février 2018. Le Service des ressources humaines a procédé à l’affichage du poste permanent de régisseur (PMR-17-CONC-212490-CRÉATION) dans le but de le combler en permanence. Ce concours s’adressait aux employés de la Ville et à l’externe.

Suite au concours, Mme Boucher-Pelletier est la candidate qualifiée qui a été sélectionnée. Ce processus a été effectué par la Direction dotation, talents et développement organisationnel du SRH et pris en charge par Mme Marie-Christine Piché, conseillère en dotation.

Cette nomination demeure cependant conditionnelle à l’obtention formelle de son diplôme de baccalauréat en animation et recherche culturelles, et ce, dans un délai de douze mois suivant la présente décision.

Tel que le prévoit l'article 6, Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal, Mme Boucher-Pelletier sera soumise à une période d’essai de douze (12) mois, à compter du 10 février 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 1er février 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Maxime GIGUÈRE  
Conseiller en ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-02-01

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1186092002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Carlos Chery (matricule : 100005300), à titre de « Préposé(e) à l'entretien - sports et loisirs - (600470/116C) », à la Division des sports, loisirs et du développement social, et ce, à compter du 10 février 2018.

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Carlos Chery (matricule : 100005300), à titre de « Préposé(e) à l'entretien - sports et loisirs - (600470/116C) », à la Division des sports, loisirs et du développement social, et ce, à compter du 10 février 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-22 14:01

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186092002**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Carlos Chery (matricule : 100005300), à titre de « Préposé(e) à l'entretien - sports et loisirs - (600470/116C) », à la Division des sports, loisirs et du développement social, et ce, à compter du 10 février 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Lacerte, Marie-Noël	2017-08-14	116C	116C	Chery, Carlos	Aux.	2017-09-12

Nous avons procédé au remplacement de Mme Marie-Noël Lacerte, matricule 100001044, titulaire de la fonction « 600470/116C », laissé vacant depuis le 14 août 2017, par l'employé auxiliaire M. Carlos Chery, matricule 100005300, dans la fonction « 600470/116C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Chery avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 600470/116C », en date du 10 février 2018, à la division des sports et loisirs.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 12 septembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Cristina ROMERO  
Chef de division

Le : 2018-01-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice



**Dossier # : 1186092004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Stéphane Gagnon (matricule : 005344410), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :  
CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Stéphane Gagnon (matricule : 005344410), à titre de « Préposé aux travaux et à la propreté - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-22 14:03

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1186092004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Stéphane Gagnon (matricule : 005344410), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Vigorito, Andrea	2017-11-10	502C	114C	Gagnon, Stéphane	Aux.	2017-12-09

Après avoir substitué la fonction de « Chauffeur et opérateur d'appareils motorisés B - 601130/502C » pour la fonction « Préposé(e) aux travaux généraux - 600530/114C », nous avons procédé au remplacement de M. Andrea Vigorito, matricule 637892000, titulaire de la fonction « 601130/502C », laissé vacant depuis le 10 novembre 2017, par l'employé auxiliaire M. Stéphane Gagnon, matricule 005344410, dans la fonction « 600530/114C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Gagnon avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 600530/114C », en date du 10 février 2018, à la division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 9 décembre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

Le : 2018-01-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics

**Dossier # : 1186092003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Simon Pelletier (matricule : 100025295), à titre de « Préposé(e) aux travaux et à la propreté - (603240/113C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :  
CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Simon Pelletier (matricule : 100025295), à titre de « Préposé aux travaux et à la propreté - (603240/113C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-22 14:04**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186092003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Simon Pelletier (matricule : 100025295), à titre de « Préposé(e) aux travaux et à la propreté - (603240/113C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Tessier, Gilles	2017-09-02	315C	113C (voirie)	Pelletier, Simon	Aux.	2017-10-02

Après avoir substitué la fonction de « Ouvrier en charge et chauffeur - Eaux et assainissement - 601520/315C » pour la fonction « Préposé(e) aux travaux et à la propreté - 603240/113C », nous avons procédé au remplacement de M. Gilles Tessier, matricule 542922000, titulaire de la fonction « 601520/315C », laissé vacant depuis le 2 septembre 2017, par l'employé auxiliaire M. Simon Pelletier, matricule 100025295, dans la fonction « 603240/113C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Pelletier avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 603240/113C », en date du 10 février 2018, à la division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 2 octobre 2017.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 22 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

Le : 2018-01-19

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1186092007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jacques Pointejour (matricule : 100009740), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

La Direction du développement du territoire et des travaux publics recommande de présenter pour considération la proposition suivante :

CONSIDÉRANT l'attestation de conformité rendue par la Direction du développement du territoire et des travaux publics, il est recommandé :

D'entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jacques Pointejour (matricule : 100009740), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-24 14:20

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1186092007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire et des travaux publics , Division de la voirie
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Entériner la titularisation d'un employé col bleu, M. Jacques Pointejour (matricule : 100009740), à titre de « Préposé aux travaux généraux - (600530/114C) », à la Division de la voirie, et ce, à compter du 10 février 2018.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En accord avec la convention collective du Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal (2013-2017) article 4.05, nous avons procédé au remplacement du poste comme suit :

Desbiens, Stéphane	2017-12-16	439c	114c	Pointejour, Jacques	Aux.	2018-01-14

Nous avons procédé au remplacement de M. Stéphane Desbiens, matricule 543343000, titulaire de la fonction « 600220-439c », laissé vacant depuis le 16 décembre 2017, par l'employé auxiliaire M. Jacques Pointejour, matricule 100009740, dans la fonction « 600530/114C ».

Tel que prévu à l'article 4.05 d) de la convention collective, compte tenu que M. Pointejour avait à son actif les cinq cent vingt (520) heures dans la fonction à combler à l'intérieur des douze (12) mois précédents, nous procédons donc à sa titularisation dans la fonction « 600530/114C », en date du 10 février 2018, à la division de la voirie.

La date d'ancienneté occupationnelle comme titulaire qui lui est reconnue est le 14 janvier 2018.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**DESCRIPTION**

**JUSTIFICATION**

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Maude BEAUDET, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

Maude BEAUDET, 23 janvier 2018

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Krystelle TREMBLAY-BÉLANGER  
Agente de ressources humaines

**ENDOSSÉ PAR**

Jean-Sébastien MÉNARD  
Chef de division - Voirie

Le : 2018-01-23

---

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE  
DIRECTION**

Guy OUELLET  
Directeur - Développement du territoire et des  
travaux publics



**Dossier # : 1187009001**

**Unité administrative responsable :** Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture\_des sports\_des loisirs\_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture

**Niveau décisionnel proposé :** Conseil municipal

**Projet :** -

**Objet :** Dépôt du bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides

Considérant l'attestation de conformité rendue par la Direction de la culture, des sports, des loisirs, des parcs et du développement social, il est recommandé :  
De déposer au conseil municipal le bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides, conformément à l'article 32 du Règlement sur l'utilisation des pesticides.

**Signé par** Isabelle CADRIN **Le** 2018-01-19 11:54

**Signataire :**

Isabelle CADRIN

---

Directrice d'arrondissement  
Le Plateau-Mont-Royal , Bureau du directeur d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1187009001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction de la culture_des sports_des loisirs_des parcs et du développement social , Division des parcs et de l'horticulture
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil municipal
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt du bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le 26 avril 2004, le conseil municipal de la Ville a adopté le Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041) et le 7 mai suivant, le conseil d'arrondissement a adopté des ordonnances prévues à la section IX, article 21 de ce règlement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 5250005 - 6 février 2017- Dépôt du bilan annuel 2016 sur l'utilisation des pesticides  
CA16 250003 - 1 février 2016 - Dépôt du bilan annuel 2015 sur l'utilisation des pesticides  
CA15 250048 - 2 février 2015 - Dépôt du bilan annuel 2014 sur l'utilisation des pesticides

**DESCRIPTION**

Le conseil d'arrondissement dépose au conseil municipal son bilan annuel 2017 sur l'utilisation des pesticides.

**JUSTIFICATION**

Il est prévu à la section XI du *Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041)*, qu'une fois le règlement devenu applicable, le conseil d'arrondissement doit déposer un rapport faisant état de l'application de ce règlement à l'égard de son territoire avant le 28 février de chaque année.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le dépôt du bilan annuel de l'arrondissement est prévu au règlement de la Ville de Montréal.

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le *Règlement sur l'utilisation des pesticides* vise une protection accrue de l'environnement en contribuant à la préservation des ressources naturelles, à la conservation des milieux naturels et à la réduction des nuisances et des impacts sur l'environnement et les paysages.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Dépôt du bilan prévu à la séance du conseil municipal du 26 mars 2018.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la décision attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Michel TANGUAY, Le Plateau-Mont-Royal

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Élise LAVERDURE  
Agente technique en horticulture et  
arboriculture

#### **ENDOSSÉ PAR**

Luc GOSSELIN  
Chef de division parcs

Le : 2018-01-17

---

## **APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION**

Louise-Hélène LEFEBVRE  
Directrice